



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9404^e séance

Jeudi 24 août 2023, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. França Danese
Chine	M. Zhang Jun
Émirats arabes unis	M. Almazrouei
Équateur	M. Pérez Loose
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M ^{me} Broadhurst Estival
Gabon	M ^{me} Koumby Missambo
Ghana	M. Boateng
Japon	M. Ishikane
Malte	M ^{me} Gatt
Mozambique	M. Fernandes
Suisse	M ^{me} Chanda
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Allemagne, de l'Italie, de la Lituanie, de la Pologne et de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ; M^{me} Kateryna Rashevskya, experte juridique au Regional Center for Human Rights ; M. Mykola Kuleba, Administrateur de Save Ukraine.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Silvio Gonzato, Chargé d'affaires par intérim de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M^{me} DiCarlo.

M^{me} DiCarlo (*parle en anglais*) : Il y a un an et demi aujourd'hui que la Fédération de Russie a lancé son invasion à grande échelle de l'Ukraine, soit 18 mois de mort, de destruction et de souffrance indicible pour la population ukrainienne. Les chiffres suffisent à saisir l'horreur de la situation : le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a confirmé la mort d'un moins 9 444 civils, dont 545 enfants. Par ailleurs, près de 17 000 autres personnes, dont 1 156 enfants, ont été blessées. Les chiffres réels sont probablement bien plus élevés. Certaines estimations portent le nombre total de tués dans les deux camps, civils et militaires confondus, à un demi-million.

Or, rien ne laisse entrevoir d'issue à cette guerre, lancée en violation des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international. Depuis que la Russie s'est retirée de l'Initiative de la mer Noire, le 17 juillet, les combats n'ont fait que s'intensifier. La liberté de navigation dans la mer Noire est l'objet de tensions et de menaces croissantes. Les attaques

incessantes et sans pitié de la Russie endommagent les infrastructures d'exportation de céréales dans les ports ukrainiens de la mer Noire et du Danube, mettant en péril des denrées dont on a cruellement besoin dans le monde entier.

Le 27 juillet, des missiles russes se sont abattus sur des infrastructures portuaires de la région d'Odesa, tuant apparemment un garde de sécurité et endommageant un terminal de fret. Le 28 juillet, les forces russes ont semble-t-il bombardé un terminal céréalier dans le district de Beryslav, qui se trouve dans la région de Kherson. Le 2 août, une attaque de drones a frappé le port d'Izmail, sur le Danube, endommageant 40 000 tonnes de céréales destinées à des pays d'Afrique, ainsi qu'à la Chine et à Israël, selon des responsables ukrainiens. Le 14 août, des attaques de drones et de missiles russes auraient blessé au moins trois personnes dans la ville portuaire d'Odesa. La ville portuaire voisine de Mykolaïv a également été prise pour cible. Le 16 août, des drones russes ont vraisemblablement endommagé des silos à grains et des entrepôts de céréales dans le port de Reni, sur le Danube. Et hier encore, une nouvelle attaque russe dans la région d'Odesa a vu des drones détruire 13 000 tonnes de céréales. Il ne s'agit là que de quelques-uns des derniers incidents en date.

Comme nous en avons averti le Conseil de sécurité à ses séances du 21 et du 26 juillet (voir S/PV.9382 et S/PV.9386), les attaques visant des infrastructures céréalières peuvent avoir de lourdes conséquences à l'échelle mondiale. Elles menacent d'annuler les avancées obtenues en matière de sécurité alimentaire au cours de l'année écoulée. Cela pourrait être catastrophique pour les 345 millions de personnes qui souffrent déjà d'insécurité alimentaire aiguë dans le monde. Le Secrétaire général continue d'insister sur l'importance des exportations de denrées et d'engrais en provenance de Russie et d'Ukraine pour la sécurité alimentaire mondiale, et de plaider pour la reprise de l'Initiative de la mer Noire.

Le 19 août, un missile russe tiré sur le théâtre du centre-ville de Chernihiv a ôté la vie à sept personnes, dont une fillette de 6 ans, et infligé des blessures à plus d'une centaine d'autres, parmi lesquelles au moins 15 enfants. Nombre des victimes étaient des passants profitant d'un samedi matin avec leur famille, certains allant à l'église pour célébrer une fête chrétienne orthodoxe. Ces dernières semaines, des dizaines de civils ont également trouvé la mort dans des attaques contre Kherson, Odesa, Donetsk, Lviv, Kharkiv, Sumy, Zaporizhzhia et d'autres régions d'Ukraine. Dans certains cas, des attaques séquentielles,

autrement dit en deux temps, ont tué et blessé non seulement les habitants civils, mais aussi les sauveteurs qui s'étaient précipités pour venir en aide à la population. En outre, nous sommes profondément préoccupés par la destruction, le 10 août, d'un hôtel de Zaporizhzhia utilisé par le personnel des Nations Unies et d'autres organisations humanitaires. Ces attaques odieuses contre des civils et des infrastructures civiles constituent une violation flagrante du droit international humanitaire. Elles sont inadmissibles et doivent être condamnées dans les termes les plus forts.

Les attaques prenant pour cible la culture et le patrimoine ukrainiens se sont également multipliées. Depuis le début de la guerre, l'UNESCO a confirmé que 284 sites culturels, dont 120 sites religieux, avaient été endommagés. À la suite des attaques du 23 juillet qui ont gravement endommagé le centre historique d'Odesa, une zone protégée par la Convention du patrimoine mondial, l'UNESCO a déployé une mission d'experts pour évaluer les dégâts et préparer des mesures visant à stabiliser et à protéger les biens culturels de toute nouvelle détérioration.

Une autre évaluation récente de l'ONU sur les effets de la destruction du barrage de Kakhovka a conclu que la rupture du barrage avait provoqué une catastrophe environnementale de grande ampleur, dont la portée pourrait ne pas être connue avant des décennies. Des centaines de kilomètres carrés ont été inondés et des milliers de kilomètres carrés de réservoirs et de zones humides ont été asséchés, ce qui a de graves répercussions sur les moyens de subsistance des agriculteurs ukrainiens déjà en difficulté.

La guerre a eu des effets dévastateurs sur les femmes. Elles représentent l'écrasante majorité des 6,2 millions de personnes qui ont été contraintes de quitter le pays pour fuir la violence. L'ONU veille à la prise en compte des questions de genre dans son action humanitaire, notamment en promouvant l'autonomisation et le leadership des femmes et en accordant la priorité à la protection contre la violence fondée sur le genre. En dépit de difficultés considérables, les Ukrainiennes ont joué un rôle de premier plan dans les interventions humanitaires. Les organisations de la société civile dirigées par des femmes ont été parmi les premières à réagir à l'invasion à grande échelle. Pour soutenir ces efforts, ONU-Femmes a alloué, par l'intermédiaire du Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire, plus de 14,6 millions de dollars pour financer plus de 120 organisations de la société civile qui viennent en aide aux femmes et aux filles en Ukraine et aux personnes déplacées en République de Moldova.

À ce jour, l'ONU a confirmé 173 cas de violences sexuelles liées au conflit commises contre 112 hommes, 57 femmes et quatre filles. La Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine a déclaré que ces actes de violence sexuelle pourraient constituer des crimes de guerre.

Les violations massives des droits humains n'ont pas épargné les enfants. Leurs écoles et leurs hôpitaux ont été détruits, ce qui compromet leur droit à l'éducation et à la santé. À ce jour, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a confirmé respectivement 824 et 403 attaques contre des installations éducatives et médicales. Nous nous félicitons de la signature, le 18 août, d'un plan par l'ONU et le Gouvernement ukrainien visant à prévenir les violations graves commises contre des enfants. Cependant, nous regrettons que l'ONU ne bénéficie toujours pas de l'accès nécessaire pour vérifier les allégations de violations contre des enfants sur le territoire ukrainien sous contrôle russe, ou en Fédération de Russie, y compris les allégations de transferts d'enfants vers ce pays.

Nous sommes également préoccupés par les possibles répercussions sur les civils du bombardement des communautés frontalières russes et des attaques de drones à l'intérieur de la Russie, y compris à Moscou. Les attaques dirigées contre des civils et des infrastructures civiles, où qu'elles se produisent, sont indéfendables et strictement interdites en droit international.

En ce qui concerne l'aide humanitaire, l'ONU et ses partenaires continuent de fournir de l'aide aux personnes dans le besoin. L'accès limité aux zones contrôlées par la Russie dans les régions de Donetsk, Luhansk, Kherson et Zaporizhzhia en Ukraine entrave nos opérations d'aide. Nous continuons de rechercher des solutions possibles pour élargir l'accès à ces régions. Le plan de réponse humanitaire pour l'Ukraine a reçu plus de 1,7 milliard de dollars, soit 44 % des 3,9 milliards de dollars nécessaires jusqu'à la fin de l'année 2023. Si nous remercions les donateurs de leur générosité, nous insistons sur la nécessité de continuer à verser des contributions afin de garantir l'acheminement rapide de l'aide, notamment pendant la rude saison hivernale en Ukraine.

Le triste cap des 18 mois de guerre franchi aujourd'hui coïncide avec le trente-deuxième anniversaire de l'indépendance de l'Ukraine. Je félicite le peuple ukrainien aujourd'hui et saisis cette occasion pour rappeler, une fois de plus, l'attachement indéfectible de l'ONU à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières

internationalement reconnues. De même, et compte tenu des appels de plus en plus nombreux lancés dans le monde entier pour mettre fin à la guerre, je réaffirme la détermination de l'ONU à soutenir tous les efforts constructifs visant à parvenir à une paix juste et durable en Ukraine, conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Rashevskia.

M^{me} Rashevskia (*parle en anglais*) : Je remercie la Mission permanente des États-Unis de m'avoir invitée à m'exprimer devant le Conseil de sécurité aujourd'hui sur la question de la déportation illégale et du transfert forcé d'enfants ukrainiens. C'est un honneur pour moi de faire partie d'une telle assemblée. Mon but et mon objectif sont de trouver une solution solide à la crise qui touche les enfants ukrainiens. Ils se fondent sur l'intérêt supérieur de l'enfant, et je demande l'aide du Conseil de sécurité.

Selon les rapporteurs du troisième Mécanisme de Moscou de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, avant l'invasion à grande échelle lancée par la Russie, plus de 1 000 enfants avaient été transférés de la Crimée vers la Fédération de Russie en vue de leur adoption. Selon le Bureau national d'information ukrainien, depuis le 18 février 2022, des agents russes ont emmené au moins 19 546 enfants d'Ukraine vers 57 régions de la Fédération de Russie. Parmi ces enfants, 3 855 sont orphelins ou privés de protection parentale. Les autorités russes affirment que ce déplacement est une évacuation. Cependant, il s'agit d'une violation de l'article 49 de la quatrième Convention de Genève et d'un crime de guerre. La Russie a délibérément créé les conditions de ce transfert d'enfants, annonçant publiquement son intention de garder à jamais ces enfants sous son influence et refusant de communiquer la liste des enfants évacués à l'Agence centrale de recherches du Comité international de la Croix-Rouge. C'est sur la base de ces considérations que la Chambre préliminaire II de la Cour pénale internationale a décidé d'émettre des mandats d'arrêt contre le Président Vladimir Poutine et la Commissaire Maria Lvova-Belova.

Les déportations illégales et les transferts forcés ne sont pas les seules violations graves subies par les enfants ukrainiens. Je voudrais attirer l'attention du Conseil sur l'imposition de la citoyenneté russe aux enfants ukrainiens, car le droit de préserver son identité est une

condition préalable à l'exercice de tous les droits humains pour les enfants.

Les autorités russes affirment que l'imposition de la citoyenneté russe aux enfants ukrainiens est une action strictement humanitaire. Toutefois, les modifications législatives apportées par les autorités russes pour faciliter ce processus, ainsi que le traitement réservé aux enfants ukrainiens auxquels la citoyenneté russe a été imposée, ne corroborent pas cette affirmation.

Une analyse détaillée de la législation russe sur la citoyenneté indique clairement que si les hauts fonctionnaires de la Fédération de Russie avaient eu l'intention d'agir uniquement pour des raisons humanitaires, au lieu de modifier la législation pour simplifier l'imposition de la citoyenneté russe, ils auraient adopté des lois pour faciliter l'obtention de soins médicaux et éliminer les obstacles à l'éducation et aux prestations sociales. Mais ce n'est pas le cas.

Il convient de souligner que, malgré les déclarations, les enfants ukrainiens sont reconnus exclusivement comme des citoyens russes dans les relations avec la Russie. Il n'existe pas d'accord de double nationalité entre l'Ukraine et la Fédération de Russie. La citoyenneté russe n'est nécessaire que pour le transfert forcé. Comme l'a déclaré Maria Lvova-Belova, Commissaire chargée des droits de l'enfant de la Fédération de Russie, 380 enfants ont déjà été transférés dans des familles russes. Toutefois, le processus se poursuit. Dans ce contexte, en admettant que les cas connus de transfert étaient en fait à des fins de tutelle, je tiens à souligner que faire élever ces enfants par des citoyens russes, ainsi que l'endoctrinement politique, la russification et la militarisation du système éducatif, auxquels les enfants ukrainiens sont soumis, constituent une violation de plusieurs articles de la Convention relative aux droits de l'enfant, et comprennent également des éléments de discrimination et de crimes contre l'humanité.

Comme l'a expliqué un diplomate vénézuélien lors des débats de la Sixième Commission sur la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, le transfert forcé d'enfants à un groupe où ils recevraient une éducation différente de la leur, et où ils auraient de nouvelles coutumes, une nouvelle religion et probablement une nouvelle langue, équivaldrait en pratique à détruire leur propre groupe, dont l'avenir dépendait de cette génération d'enfants. De plus, l'enseignement scolaire est obligatoire dans la plupart des pays. La Russie, en tant que Puissance occupante, doit permettre aux enfants ukrainiens d'avoir accès à l'enseignement en ukrainien. Or, il leur est interdit de parler ou d'apprendre la langue

ukrainienne, de fréquenter des écoles ukrainiennes, même en ligne, ainsi que de préserver et de revendiquer leur identité ukrainienne. Je tiens à souligner que, depuis six ans, la Russie ne respecte pas l'ordonnance rendue par la Cour internationale de Justice lui enjoignant de garantir, en Crimée, le droit à l'éducation en ukrainien et en tatar de Crimée. Étant donné que cette décision n'a pas été effectivement appliquée, la même violation se reproduit dans les territoires nouvellement occupés.

Mais la prétendue rééducation n'a pas lieu uniquement dans les écoles. Plus tôt cette année, la Yale School of Public Health a montré comment les camps de loisirs étaient également impliqués dans ce processus. Cette année, nous avons déjà pu confirmer qu'au moins 7 116 enfants avaient été transférés dans 46 camps dans la Fédération de Russie, sept en Crimée occupée et quatre au Bélarus. Certaines de ces structures sont situées à 9 000 kilomètres du foyer d'origine des enfants. D'autres se trouvent non loin d'installations militaires. En raison des difficultés d'accès à ces zones, il est impossible de confirmer ou d'infirmer si ces enfants ukrainiens ont pu rentrer chez eux. Cependant, nous avons connaissance des difficultés rencontrées par les représentants légaux en ce qui concerne le retour des enfants déplacés depuis 2022. Il s'agit notamment de contrôles supplémentaires à la frontière, de longs interrogatoires conduits par des représentants des forces de l'ordre russes, de l'obligation d'obtenir la nationalité russe et de se voir délivrer de nouveaux documents de tutelle conformes à la législation russe, ainsi que du fait d'être forcé de se déshabiller ou de se soumettre à un examen polygraphique.

Un proche d'un jeune dénommé Denys, âgé de 17 ans, a été expulsé de Russie sans explication et sans Denys. Un autre jeune de 17 ans, Bogdan, a été arrêté à la frontière et transféré une nouvelle fois dans une famille d'accueil russe. Je demande à la Fédération de Russie de faciliter le retour de Bogdan et de Denys en Ukraine. Jusqu'à présent, seuls 386 enfants ont été rapatriés. J'appelle le Conseil à apporter son assistance en vue de garantir le retour des enfants ukrainiens. L'obligation de rapatriement immédiat et inconditionnel est universellement reconnue. L'article pertinent du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève a été adopté par consensus. Nous avons besoin d'une résolution de l'Assemblée générale qui définira les obligations incombant à chaque membre de la communauté internationale en ce qui concerne le retour des enfants ukrainiens. Nous devons mettre en place un processus transparent entre l'Ukraine et la Russie, en désignant un garant tiers et en concluant un accord international contraignant. Si nous

laissons les enfants ukrainiens en Russie, leurs droits continueront d'être bafoués.

Il est temps pour le Conseil d'agir. Le moment est venu pour les membres de démontrer leur attachement au droit international et à l'intérêt supérieur des enfants en aidant les enfants ukrainiens à retrouver une vie normale, ce qui ne leur sera jamais possible en Russie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Rashevskaya de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Kuleba.

M. Kuleba (*parle dans une langue autre que les langues officielles du Conseil de sécurité, sans services d'interprétation*) :

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vous prie de m'excuser, Monsieur Kuleba, mais nous n'avons pas d'interprétation.

M. Kuleba (*parle dans une langue autre que les langues officielles du Conseil de sécurité, sans services d'interprétation*) :

La Présidente (*parle en anglais*) : M. Kuleba—

M. Kuleba (*parle en anglais*) : Je suis sur le point de terminer.

(*l'orateur poursuit dans une langue autre que les langues officielles du Conseil de sécurité, sans services d'interprétation*)

(*l'orateur reprend en anglais*)

Réunissons les familles. Réunissons les nations. Réunissons-nous tous autour des enfants ukrainiens.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Kuleba de son exposé.

Nous ferons circuler une traduction écrite de son exposé. Il s'est exprimé en ukrainien, et nous attendons avec intérêt de recevoir la traduction de sa déclaration.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis d'Amérique.

Je remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} DiCarlo, de son exposé. Je remercie également Kateryna Rashevskaya et Mykola Kuleba de s'être exprimés aujourd'hui.

À cette date, en 1991, l'Ukraine a déclaré son indépendance vis-à-vis de l'Union soviétique. La même semaine, elle a informé l'ONU de son indépendance,

fondée sur le droit des nations à disposer d'elles-mêmes, conformément à la Charte des Nations Unies. Mais aujourd'hui, 32 ans plus tard, l'existence même de l'Ukraine est menacée. Depuis un an et demi, les forces russes mènent une guerre totale contre le peuple ukrainien. Le Président Poutine pensait que la guerre qu'il a choisi de mener serait rapide et facile, que le peuple ukrainien agiterait un drapeau blanc en signe de reddition et que, d'une manière ou d'une autre, ses forces seraient accueillies en libératrices. Mais le réveil allait être brutal. Les Ukrainiens se sont courageusement battus pour défendre la souveraineté de leur pays, ainsi que leur liberté, leur démocratie et leur culture.

En outre, les Ukrainiens se battent vaillamment pour défendre et faire revenir au pays les enfants ukrainiens qui ont été transférés ou déportés de force vers la Russie, le Bélarus et les territoires occupés par la Russie. Des enfants sont littéralement arrachés à leurs foyers, en 2023, par un pays siégeant dans cette même salle, membre permanent du Conseil de sécurité. Cette situation semble sortir tout droit d'un roman dystopique, mais il ne s'agit pas d'une fiction. C'est la vraie vie. Bien que les estimations varient, et les intervenants nous ont donné beaucoup de chiffres, nous savons que depuis février 2022, la Russie a transféré ou déporté de force des milliers d'enfants ukrainiens, y compris des bébés âgés de 4 mois à peine. Et nous savons que la Russie a transféré ou déporté de force des enfants ukrainiens dès 2014.

Cette semaine, je me suis entretenue avec trois victimes de ces exactions odieuses. Un enfant m'a raconté qu'il était chez lui, à Mariupol, vivant sous l'occupation, lorsqu'il a entendu un coup violent à la porte. Une bande de soldats russes vêtus entièrement de noir se tenait dans l'embrasement de la porte. Il lui a été demandé de préparer immédiatement ses affaires. Il a été déporté en Russie, enfermé dans un sous-sol sombre et interrogé. Les autorités russes ont menacé de le condamner à 15 ans de prison s'il apportait son soutien à l'Ukraine, et on lui a dit qu'il ne retournerait jamais en Ukraine.

Heureusement, ce jeune homme est à présent de retour en Ukraine, mais son cas fait figure d'exception. Nous ne savons même pas où se trouvent de nombreux enfants qui ont été transférés de force. Cette semaine, j'ai aussi parlé à une mère ukrainienne qui a été séparée de son fils déporté de force pendant huit longs mois. Avec l'aide de travailleurs d'organisations non gouvernementales, elle a eu le courage de se rendre en Russie pour le libérer, mais elle a d'abord dû se soumettre à des tests

polygraphiques et être interrogée par les autorités russes pendant des heures entières.

La campagne de cruauté lancée par la Russie se poursuit encore aujourd'hui. La Russie et ses mandataires détiennent des enfants qui fuyaient les violences. Ils ont forcé des enfants à abandonner leurs écoles ou leurs orphelinats, et des mandataires locaux ont piégé des parents ou les ont contraints à envoyer leurs enfants dans de soi-disant camps d'été pour ensuite être coupés de tout contact avec eux et ne plus les revoir.

Selon certaines informations, les enfants qui se trouvent dans ces camps sont exposés à la propagande, subissent un lavage de cerveau et reçoivent même une formation militaire. Certains sont contraints d'accepter la citoyenneté russe et d'autres auraient été adoptés par des familles russes. Les membres du Conseil entendront les responsables russes dire que les transferts d'enfants s'inscrivent dans le cadre d'« évacuations humanitaires », mais il s'agit là d'une déformation grossière de la réalité et d'une tentative vaine de justifier l'injustifiable.

Soyons clairs : ces atrocités sont orchestrées à tous les niveaux du Gouvernement russe, jusqu'au sommet de l'État. La Cour pénale internationale a émis des mandats d'arrêt contre le Président Vladimir Poutine et Maria Lvova-Belova, Commissaire du Président de la Fédération de Russie pour les droits de l'enfant, au motif qu'ils auraient déporté et transféré des enfants depuis les zones occupées de l'Ukraine. Je voudrais que les membres du Conseil prennent un moment pour y réfléchir. La Cour pénale internationale a déclaré que Vladimir Poutine serait responsable de crimes de guerre. Je le répète : de crimes de guerre. Nous avons également eu connaissance d'informations selon lesquelles des dirigeants biélorussiens auraient appuyé le transfert d'enfants ukrainiens vers des camps situés au Bélarus. Selon l'Administration nationale anti-crise, au moins 2 100 enfants ukrainiens ont été emmenés au Bélarus depuis les territoires occupés entre septembre 2022 et mai de cette année. Nous devons demander des comptes à tous les responsables.

Aujourd'hui, les États-Unis imposent des sanctions à deux entités et à 11 individus, dont des personnes qui auraient facilité le transfert et la déportation forcés d'enfants ukrainiens vers des camps. De plus, nous prenons des mesures pour restreindre l'octroi de visas à trois prétendues autorités, installées par la Russie, pour leur implication dans des atteintes aux droits humains de mineurs ukrainiens.

Les États-Unis ne resteront pas les bras croisés alors que la Russie commet des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, détient arbitrairement des militants politiques, des journalistes et des dirigeants de l'opposition, et détient illégalement des citoyens des États-Unis. Je pense notamment à la détention illégale de Paul Whelan et d'Evan Gershkovich, qui croupissent dans les prisons russes. Paul se trouvait simplement au mauvais endroit au mauvais moment, tandis qu'Evan, un journaliste, ne faisait que son travail. Je voudrais aujourd'hui partager un message qui nous vient directement des membres de la famille d'Evan. Ils ont demandé à la communauté internationale « de se joindre aux États-Unis pour faire tout ce qui est possible pour ramener [leur] fils auprès de sa famille ». Tâchons de répondre à leur appel.

Je demande aux membres du Conseil d'imaginer un instant ce qu'ils feraient si c'était leur enfant ou leur petit-enfant qui leur avait été arraché. Bien entendu, les membres du Conseil ne reculeraient devant rien pour garantir leur liberté et faire en sorte que les responsables de ces monstruosité répondent de leurs actes. Les membres du Conseil ne reculeraient devant rien, et nous devons appuyer le retour de tous les enfants transférés et détenus de force avec la même opiniâtreté et la même détermination, parce que ces enfants sont les enfants du monde entier. Nous devons nous battre en leur nom aussi longtemps qu'il le faudra, jusqu'à ce qu'ils soient tous libérés et que justice soit rendue. Martin Luther King Jr. a écrit un jour que « celui qui accepte le mal sans lutter contre lui coopère avec lui ». Nous ne pouvons garder le silence. Nous ne pouvons rester neutres. L'heure de la vérité morale est arrivée, et l'histoire nous jugera sur la manière dont nous réagissons. Nous devons demander des comptes à la Russie. Nous devons apporter notre soutien aux activités des organisations qui s'efforcent de faire ce qui est juste et de rendre ces enfants à leurs familles. Et nous devons appeler la Russie à mettre fin à cette guerre d'agression brutale, à respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international et à rapatrier immédiatement tous les enfants ukrainiens.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé circonstancié. Nous adressons également nos remerciements à M^{me} Rashevskya pour ses précieuses informations sur l'évolution de la situation en Ukraine et

attendons avec intérêt de recevoir le texte de l'intervention de M. Kuleba.

Nous nous joignons aujourd'hui aux Ukrainiens du monde entier pour célébrer le jour de leur indépendance et, ce faisant, leur lutte pour la liberté, leur droit de choisir et le caractère sacré de la souveraineté et de l'indépendance, qui continuent d'être menacés par leur voisin. La semaine dernière, à Chernihiv, Sofia, une enfant âgée de 6 ans, se préparait pour son premier jour d'école. Malheureusement, un missile russe a mis fin à son rêve et à sa vie. Elle a été emportée, tout comme des centaines d'autres enfants qui ne verront jamais l'intérieur d'une salle de classe ou ne joueront jamais dans un bac à sable à cause des bombardements, des missiles, des drones et de la cruauté de l'agression militaire russe. Les cyniques et les apologistes diront toujours qu'il s'agit d'une guerre et que tout peut arriver, y compris des erreurs, et même des événements terribles. Après chaque frappe meurtrière, la même propagande sera diffusée en boucle, dans un mouvement perpétuel, en vue de justifier l'injustifiable et d'excuser l'inexcusable.

La protection des civils est l'un des engagements les plus solennels pris par tous. C'est la tâche numéro un de toutes les parties dans une situation de conflit. Malheureusement, la réalité est tout autre. Comme ils ne se battent pas et ne peuvent pas se défendre, les civils finissent par payer le prix fort. Le fait de blesser des civils constitue une violation de la Charte des Nations Unies, contrevient au droit international humanitaire et trahit l'engagement solennel du Conseil de sécurité en faveur du maintien de la paix et de la sécurité. Lorsque les lois ne sont pas appliquées, que les engagements ne sont pas respectés et que des innocents sont blessés, c'est nous tous qui avons échoué. Nous savons toutefois parfaitement qui est le coupable, qui sont les auteurs de violations et qui est l'agresseur en Ukraine.

Aujourd'hui, alors que l'Ukraine célèbre le trente-deuxième anniversaire de son indépendance, le pays est aux prises avec une situation déchirante. Plus de 26 500 civils ont perdu la vie, dont 1 700 enfants qui ont été tués ou blessés. Aussi frappants que ces chiffres puissent paraître, ils cachent probablement une réalité encore plus sombre.

Tel est le quotidien insupportable d'un tiers de la population ukrainienne, dont la vie a été brisée et qui, depuis février 2022, a tout perdu. Telle est la situation déplorable des milliers de personnes dont le domicile a été délibérément détruit par des attaques commises au moyen d'armes explosives dans des zones urbaines peuplées, dont

les villes ont été impitoyablement rasées par de l'artillerie lourde, des lance-roquettes multiples, des missiles et des frappes aériennes, dont les écoles, les hôpitaux, les abris, les systèmes d'approvisionnement en eau, les centrales électriques et les lieux culturels ou de culte ont été délibérément endommagés ou détruits, dont les emplois ont été perdus et dont les terres ont été minées, et de toutes celles qui n'ont plus rien, si ce n'est l'espoir que ce cauchemar prendra bientôt fin.

L'assaut lancé contre le présent de l'Ukraine n'est rien d'autre qu'une tentative impudente de détruire son avenir. Plusieurs rapports crédibles ont confirmé l'existence d'un plan savamment élaboré concernant l'enlèvement et la déportation d'enfants d'Ukraine vers diverses régions de Russie. Dans son rapport annuel sur les enfants et les conflits armés (S/2023/363), le Secrétaire général a inclus les forces militaires russes dans la liste de la honte des parties à un conflit armé qui ont commis de graves violations contre des enfants. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, la mission d'experts mise en place dans le cadre du Mécanisme de Moscou de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine établie par le Conseil des droits de l'homme ont toutes confirmé des attaques contre des civils, des actes de torture, des viols, des transferts forcés et des déportations d'enfants. C'est sur la base de ces preuves tangibles de déportation illégale d'enfants que la Cour pénale internationale a lancé en mars un mandat d'arrêt contre le Président russe et sa commissaire aux droits de l'enfant. Mais si la Russie continue de laver le cerveau de son opinion publique, elle n'a pas réussi à convaincre le reste du monde que ses camps de rééducation et ses adoptions forcées sont bien les actions humanitaires qu'elle prétend. Il s'agit tout simplement de crimes déguisés dont les auteurs doivent rendre des comptes au grand jour.

La Russie semble se préparer à organiser des élections locales dans certaines régions de l'est de l'Ukraine. Nous l'avons déjà dit et nous le répétons aujourd'hui : nous ne reconnaitrons aucune élection ni aucun référendum organisés à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine, en violation de la Constitution ukrainienne et de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays. Je voudrais pour terminer rappeler un fait très simple, mais qui a son importance. Il y a deux mois, dans le feu d'une insurrection et d'une lutte interne pour le pouvoir, le Kremlin s'est empressé de conclure des accords et de mettre fin aux hostilités avec quelqu'un qu'il qualifiait de criminel ; en revanche, depuis 18 mois, il refuse de mettre un terme à sa guerre criminelle contre

les Ukrainiens, qu'il appelle ses frères. C'est pourquoi la solidarité et l'aide à l'Ukraine doivent continuer jusqu'à ce que les Russes eux-mêmes réagissent et refusent d'être livrés comme chair à canon dans une guerre absurde et vouée à l'échec.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, de son exposé éclairant, ainsi que M^{me} Rashevskaya et M. Kuleba de leurs présentations. Je tiens à saluer la présence du Représentant permanent de l'Ukraine à la présente séance et, par son intermédiaire, nous félicitons également l'Ukraine à l'occasion du trente-deuxième anniversaire de son indépendance.

Les échos des appels à la paix, fondés sur les principes du droit international humanitaire, continuent de résonner sur la scène internationale. Malgré ces appels, il est profondément regrettable que nous nous trouvions encore pris dans ce maelström du conflit. En nous appuyant sur l'expérience de l'Afrique en matière de médiation et de règlement des conflits, incarnée par l'initiative Faire taire les armes, nous n'avons eu de cesse de souligner le caractère indispensable du dialogue et de la diplomatie. Hélas, ces appels urgents n'ont pas trouvé de terrain fertile dans le conflit en cours.

Les effets de cette guerre s'étendent bien au-delà du champ de bataille, comme en témoigne l'effondrement regrettable d'initiatives de collaboration telles que l'Initiative de la mer Noire, qui a entraîné une réduction des ressources disponibles pour remédier aux urgences humanitaires dans les zones de tension de la planète, ce qui nous rappelle les ramifications mondiales de ce conflit. Cette perturbation ne menace pas seulement les nations à titre individuel, mais érode également le cadre de la coexistence pacifique, fragilise les accords de sécurité multilatéraux et collectifs, compromet les efforts de non-prolifération et rend plus difficile la réalisation d'engagements multilatéraux tels que les objectifs de développement durable, tandis que l'environnement dans lequel les défis collectifs peuvent être relevés est de plus en plus caractérisé par l'affrontement.

Nous avons plus que jamais besoin d'un changement de paradigme qui donne la priorité au dialogue, conformément aux idéaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et à nos valeurs communes. S'inspirant de son propre parcours de résilience et de diplomatie, le Mozambique reste déterminé à plaider en faveur d'un règlement politique et négocié du conflit armé en cours. Nous sommes convaincus que cette voie, ancrée dans un

esprit de respect et de compréhension mutuels, est le seul moyen de parvenir à une paix durable et solide.

M. França Danese (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation des États-Unis d'avoir organisé la présente séance. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo d'avoir fait le point sur la situation sur le terrain, ainsi que M^{me} Rashevskaya de son exposé. J'espère également pouvoir lire le témoignage de M. Kuleba, que nous n'avons pas pu entendre aujourd'hui.

Dix-huit mois après le début des hostilités en Ukraine, nous regrettons profondément les dizaines de milliers de victimes civiles et militaires qui ont été recensées au cours du conflit et nous exprimons notre solidarité avec les familles des défunts ainsi qu'avec les blessés et les personnes déplacées. Les conflits armés laissent toujours de profondes séquelles psychologiques qui perdurent pendant des décennies. L'ampleur des traumatismes infligés à des innocents, en particulier à des enfants, est quasi inimaginable.

Alors qu'un règlement pacifique et durable du conflit en Ukraine continue de nous échapper, il est indispensable de limiter autant que possible les conséquences de la violence sur la population civile. Nous appelons une nouvelle fois toutes les parties à respecter et à faire respecter le droit international humanitaire et les principes fondamentaux de distinction entre combattants et civils. La dynamique actuelle du conflit prive des millions de personnes de conditions de survie élémentaires et dignes, un problème qui ne fera que s'aggraver à l'approche de l'hiver. Il sera primordial que la communauté internationale intensifie ses appels à une cessation des hostilités et à des négociations susceptibles de déboucher sur la solution durable que nous souhaitons tous.

Le Brésil appelle une nouvelle fois à réduire les hostilités et à entamer des négociations. La reprise du dialogue ne préjuge pas des résultats d'un futur accord de paix. Elle peut rétablir la confiance là où elle a été brisée. Elle peut fournir les moyens de résoudre des questions urgentes telles que la situation des prisonniers de guerre, l'accès humanitaire, la sécurité des installations nucléaires et la reprise complète du transport de céréales et d'engrais à travers la mer Noire, que la grande majorité des pays, en particulier les pays en développement, réclament. Depuis la suspension de l'Initiative de la mer Noire, l'incertitude quant à la sécurité alimentaire de millions de personnes, y compris des personnes vulnérables dépendant des programmes d'assistance des Nations Unies, s'est accrue. Nous encourageons vivement les parties à revenir à la table des négociations et à tenir des pourparlers

sur la reprise de l'accord. Bien que nous comprenions les raisons de la suspension de l'Initiative de la mer Noire, nous pensons que ses avantages justifient de redoubler d'efforts pour trouver une solution acceptable et favorable à toutes les parties concernées.

Le Brésil réaffirme son attachement à un règlement pacifique du conflit, conformément à l'Article 33 de la Charte des Nations Unies. Nous espérons que la raison l'emportera bientôt et permettra de trouver une solution politique, en tenant compte des buts et principes énoncés dans la Charte et des préoccupations légitimes de toutes les parties en matière de sécurité. Nous saluons les récents efforts de facilitation et réaffirmons notre volonté de contribuer aux initiatives de paix collectives susceptibles de déboucher sur une solution durable à la guerre.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a déjà précisé sa position sur la question de l'Ukraine à maintes reprises au Conseil. Nous n'avons eu de cesse de rappeler qu'il faut préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays, respecter les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, tenir compte des préoccupations légitimes de toutes les parties en matière de sécurité et appuyer tous les efforts visant à un règlement pacifique de la crise. Nos décisions sont donc fondées sur cette position.

Au vu de la situation actuelle, je voudrais souligner les quatre points suivants.

Premièrement, tout doit être fait pour mettre un terme aux hostilités. Comme le Président Xi Jinping l'a souligné lors du quinzième sommet des dirigeants du Brésil, de la Russie, de l'Inde, de la Chine et de l'Afrique du Sud, les causes profondes de la guerre en Ukraine sont complexes, et la tâche la plus urgente consiste à faciliter les pourparlers de paix, à promouvoir la désescalade et la fin du conflit, et à rétablir la paix. Nous estimons que la communauté internationale doit encourager les parties à faire preuve de calme et de retenue, à consentir des efforts, à rechercher le consensus, à faire mieux entendre la voix de la raison en faveur de la paix et de la négociation et à envisager des moyens de mettre en œuvre diverses initiatives de paix afin de créer des conditions propices aux pourparlers de paix. Il faut éviter de jeter de l'huile sur le feu, de continuer à envoyer des armes sur le champ de bataille, de renforcer les sanctions unilatérales et de prendre des mesures susceptibles de faire totalement déraiser la guerre.

La sécurité de tous les États est indivisible. La crise en Ukraine montre une fois de plus que les pratiques

héritées de la mentalité de la guerre froide qui consistent à provoquer une confrontation entre blocs et à rechercher une sécurité absolue ne fonctionnent pas. Une telle approche ne contribue pas à un règlement définitif de la crise. Au contraire, elle provoquera une instabilité sans fin dans la région, ce qui nuira à tous les États concernés.

Deuxièmement, tout doit être fait pour gérer les retombées du conflit. La crise en Ukraine, aggravée par d'autres risques économiques et de sécurité, a déclenché des crises et des chocs dans les secteurs de l'alimentation, de l'énergie et de la finance au niveau mondial, rendant encore plus difficile le relèvement après la pandémie, en particulier la croissance dans les pays en développement. La réalisation des objectifs de développement durable demeure une tâche ardue. Les principaux pays développés doivent lancer des initiatives économiques et commerciales responsables afin de garantir le fonctionnement sûr et fluide des chaînes logistiques et industrielles mondiales, renoncer à l'utilisation abusive des sanctions unilatérales et des mesures extraterritoriales et éviter la politisation et la militarisation de l'économie. L'Initiative de la mer Noire ne doit pas être abandonnée si facilement. Nous attendons de toutes les parties qu'elles œuvrent activement à la reprise rapide des exportations de céréales et d'engrais en provenance de la Russie et de l'Ukraine par le dialogue et la consultation. La Chine est prête à continuer à soutenir les efforts déployés par le Secrétaire général en ce sens.

Troisièmement, tout doit être fait pour assurer la fourniture d'une aide humanitaire. Les combats prolongés ont entraîné la destruction de nombreuses infrastructures importantes, le déplacement de millions de personnes et l'accroissement des besoins humanitaires. Dans ces conditions, les parties au conflit doivent se conformer strictement au droit international humanitaire, respecter les principes de nécessité, de distinction et de proportionnalité, s'abstenir d'attaquer les civils et les infrastructures civiles, veiller à ce que les besoins fondamentaux de la population soient satisfaits et garantir la sûreté et la sécurité de la vie humaine et des biens. Je répète que le transfert et l'emploi irresponsables d'armes à sous-munitions peuvent provoquer facilement des catastrophes humanitaires. Il importe que les parties concernées soient extrêmement prudentes à cet égard.

Quatrièmement, tout doit être fait pour prévenir les risques en matière de sûreté et de sécurité nucléaires. Depuis le début du conflit, la sûreté et la sécurité de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia constituent une préoccupation majeure. Récemment, des explosions et des tirs

d'arme à feu ont été entendus à plusieurs reprises dans le voisinage et les environs de la centrale. Nous devons toujours rester vigilants et attentifs en ce qui concerne les risques liés à la sûreté et à la sécurité nucléaires. Il n'y a pas de vainqueur dans une guerre nucléaire.

Sur la question du nucléaire, toutes les parties doivent faire preuve de la plus grande retenue, garder la raison et se conformer aux conventions de droit international concernant la sûreté nucléaire. Au nom de leur propre avenir et de celui de l'humanité, toutes les parties doivent respecter strictement les principes fondamentaux de la sûreté nucléaire, s'éloigner de la ligne rouge de la guerre nucléaire et travailler ensemble pour gérer les crises et éviter les accidents nucléaires dus à l'homme. La Chine appuie le rôle constructif que l'Agence internationale de l'énergie atomique continue de jouer pour garantir la sûreté et la sécurité des installations nucléaires.

M. Boateng (Ghana) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo de l'exposé qu'elle a présenté au Conseil. Je remercie également les deux représentants de la société civile de nous avoir fait part de leurs points de vue et salue la participation à la présente séance des représentants de l'Ukraine, de la Lituanie, de l'Allemagne, de la Pologne et de l'Italie, ainsi que de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

Le Ghana maintient son appui indéfectible aux efforts déployés par l'ONU pour atténuer les conséquences humanitaires de la guerre menée contre l'Ukraine et espère que ces démarches contribueront à faciliter la cessation des hostilités militaires et le règlement du conflit.

Nous demeurons profondément préoccupés par la présence des forces russes sur le territoire ukrainien et estimons que la fin de la guerre faite à l'Ukraine et le choix du dialogue et de la diplomatie restent pour la Fédération de Russie la meilleure manière de dissiper ses inquiétudes déclarées en matière de sécurité. Cela serait dans l'intérêt de bon nombre de Membres de l'ONU et montrerait que l'Organisation est capable de régler des conflits interétatiques par des moyens pacifiques.

Nous avons tous pu constater, depuis 18 mois, l'immense coût humain et les lourdes conséquences socioéconomiques de cette guerre inutile, qui semble interminable. Le conflit complique encore un paysage international déjà polarisé, creusant de profondes divisions entre États et détournant l'attention mondiale si nécessaire du règlement d'autres crises. Nous risquons d'apporter des réponses incohérentes, disjointes et

inefficaces aux problèmes persistants de la communauté mondiale si nous n'accélérons pas les efforts pour désamorcer les tensions géopolitiques croissantes et combler les fossés qui vont s'élargissant.

La guerre compromet notre sécurité collective. Nous encourageons tous les acteurs à ne pas se laisser guider par des intérêts à court terme, étroits et égoïstes, mais plutôt à continuer de privilégier l'intérêt général et à agir de façon responsable. Nous encourageons également tous les pays à soutenir les initiatives de paix les plus prometteuses qui sont susceptibles d'aider les parties belligérantes à cesser les hostilités et à parvenir à un règlement pacifique à leur différend dans le plein respect de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Alors que nous examinons toutes les options appropriées pour atténuer les répercussions de la guerre sur la population ukrainienne, en particulier les écoliers et les adolescents, j'insiste sur la nécessité qui demeure pour les organismes compétents des Nations Unies d'apporter un soutien psychologique et en matière de santé mentale face au terrible syndrome de stress post-traumatique qui a été diagnostiqué chez environ un quart de la population ukrainienne. Dans ce contexte, nous félicitons l'UNESCO de son initiative de former des psychologues scolaires afin qu'ils puissent soutenir les apprenants et les enseignants. Nous plaidons résolument en faveur de la multiplication des programmes et des initiatives de ce genre afin d'aider les segments vulnérables de la population ukrainienne à faire face à l'agonie émotionnelle découlant de cette guerre injustifiée.

Nous condamnons les attaques délibérées et aveugles contre les infrastructures civiles, notamment les établissements de santé, les écoles, les zones résidentielles et les systèmes alimentaires, et appelons à la cessation de ces attaques. Nous sommes intimement convaincus que face aux hostilités militaires, aucun effort ne doit être ménagé pour protéger tous les civils et garantir leur sûreté et leur sécurité, quel que soit l'endroit où ils vivent. À cet égard, nous rappelons au Conseil nos déclarations antérieures dans lesquelles nous avons exhorté les parties belligérantes à respecter pleinement les exigences du droit international des réfugiés, du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire ainsi que les règles de principe qui s'appliquent en temps de guerre en faisant preuve de distinction, de proportionnalité et de précaution dans la conduite de leurs opérations militaires.

Dans le contexte des difficultés mondiales actuelles, aggravées par les ramifications complexes de la guerre et les perturbations sans précédent des moyens de

subsistance qui en résultent, nous demandons instamment que l'on relance l'Initiative de la mer Noire. Nous encourageons les parties à coopérer avec le Secrétaire général afin d'éliminer tous les blocages liés à la mise en œuvre de l'Initiative et des accords y relatifs.

Pour terminer, nous soulignons que la logique purement militaire qui sous-tend la guerre depuis 18 mois ne peut aboutir à un règlement ou à une paix durable. Dans l'intérêt général de la paix et de la sécurité internationales, il est impératif que nous aidions les parties à ouvrir d'urgence des voies diplomatiques et à instaurer un dialogue crédible. Enfin, je souhaite au peuple ukrainien un heureux et productif jour de l'indépendance.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je remercie M^{me} DiCarlo pour son intervention, ainsi que M^{me} Rashevskaya et Mr Kuleba pour leurs exposés.

En ce jour de célébration de l'indépendance ukrainienne, la France rend hommage au courage inébranlable des Ukrainiennes et des Ukrainiens : 32 ans après son indépendance, le peuple ukrainien est contraint de continuer à lutter inlassablement pour défendre sa souveraineté, son intégrité territoriale et ses libertés face à une agression russe injustifiée et illégale. Depuis 18 mois, la Russie viole non seulement les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, mais aussi le droit international humanitaire et les droits de l'homme. Avec ses bombardements visant de façon délibérée les populations et les infrastructures civiles, la Russie inflige à l'Ukraine et à son peuple des souffrances indicibles.

Les témoignages entendus ce jour encore viennent confirmer le coût exorbitant de cette agression pour les populations civiles, en particulier pour les enfants. Le rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants dans les conflits armés (S/2023/363), comme celui de la Commission d'enquête indépendante mise en place par le Conseil des droits de l'homme (A/HRC/52/62), sont sans appel : la Russie est responsable de meurtres, de mutilations, de transferts illégaux d'enfants en Russie, de violences sexuelles contre des enfants et d'attaques contre les écoles et contre les hôpitaux. L'inscription par le Secrétaire général de la Russie dans sa liste d'infamie annuelle confirme la gravité de ces crimes. La France exhorte la Russie à respecter le droit international et à mettre fin immédiatement à l'ensemble de ces exactions.

Elle renouvelle sa ferme condamnation des déportations illégales par la Russie d'enfants ukrainiens. La Russie doit rendre sans délai à l'Ukraine l'ensemble des enfants déportés. La France rappelle que la Cour pénale

internationale a émis deux mandats d'arrêt contre le Président russe et contre, je cite, la « Commissaire russe pour les droits de l'enfant ». La Cour, qui agit en toute indépendance, a estimé qu'il existait des motifs raisonnables de croire que la responsabilité des plus hautes autorités russes était engagée dans la déportation des enfants ukrainiens. Les actes de déportation d'enfants constituent des crimes de guerre. La France continuera d'apporter tout son appui à l'indispensable travail de la justice internationale. Les responsables des crimes commis en Ukraine devront rendre des comptes. Cette exigence de justice est un impératif que nous devons à toutes les victimes de ces crimes. La France réitère ainsi son plein soutien à la Cour pénale internationale, ainsi qu'aux juridictions ukrainiennes. Il n'y aura pas de paix durable sans justice.

Le 19 août, les frappes russes ont une nouvelle fois causé la mort de sept civils et blessé plus de 150 personnes, dont 15 enfants, en ciblant une université et un théâtre, à Chernihiv. Hier encore, c'est une école qui était ciblée, dans la région de Sumy, causant la mort de quatre civils. Conformément au droit international humanitaire, la Russie doit cesser de cibler la population ukrainienne et les infrastructures civiles. La Russie seule a décidé en toute illégalité de recourir à la force et de violer l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine. Elle seule a la possibilité de mettre fin à cette guerre et aux souffrances qui en résultent. C'est aussi la Russie qui prend la population mondiale en otage en bloquant les exportations de céréales ukrainiennes, en volant des céréales dans les territoires ukrainiens occupés et en détruisant les infrastructures civiles agricoles ukrainiennes.

La France, avec ses partenaires, continuera à se tenir aussi longtemps que nécessaire aux côtés de l'Ukraine et à fournir à l'Ukraine l'aide nécessaire pour lui permettre d'exercer son droit à la légitime défense. Une seule issue est possible : une paix conforme à la Charte des Nations Unies, qui respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, dans le cadre de ses frontières internationalement reconnues. La France continuera d'accompagner les efforts de l'Ukraine pour travailler à l'établissement d'une paix juste et durable.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé la présente séance d'information sur l'Ukraine. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo de son exposé, ainsi que les deux représentants de la société civile de leurs témoignages.

Aujourd'hui, cela fait non seulement un an et demi que l'invasion de l'Ukraine a commencé, mais aussi un an et demi que les efforts diplomatiques de la communauté internationale et du Conseil de sécurité ont été torpillés par les premiers bombardements, qui ont débuté alors que les délégations réunies dans cette salle se faisaient l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général António Guterres à la Fédération de Russie pour qu'elle donne une chance à la paix (voir S/PV.8974). Lors de chacune des près de 70 séances du Conseil consacrées à l'Ukraine, les délégations ont renouvelé l'appel du Secrétaire général, répétant à la Fédération de Russie qu'elle devait mettre fin à son agression militaire contre son voisin. Il y a 18 mois, nous avons d'abord entendu des démentis sur l'intention et la volonté d'envahir l'Ukraine, puis des démentis sur le fait que l'invasion était en cours. Comme je l'ai déclaré en janvier, pour l'Équateur, il n'y avait pas de meilleure preuve de l'agression militaire que l'évacuation spectaculaire de l'Ukraine de centaines d'Équatoriens, en particulier des étudiants, qui ont dû se sauver en abandonnant leur vie en Ukraine (voir S/PV.9243).

Des millions d'Ukrainiens ont dû fuir, ce qui a donné lieu à plus de 6 millions de réfugiés en Europe et plus de 5 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays. Près de 18 millions de personnes, soit quasiment la population de l'Équateur, ont besoin d'une aide humanitaire. Les conséquences sur la santé physique et mentale de la population sont dramatiques. Comment nous justifier auprès de la génération d'Ukrainiens qui se sont réveillés un jour sous une pluie de bombes, de missiles et de poudre à canon pour découvrir que leurs proches avaient disparu, certains ayant été tués et d'autres ayant fui ? Combien de réfugiés et de personnes déplacées faudra-t-il encore ? Combien de personnes devront encore mourir ? Combien d'orphelins devront continuer à enterrer leurs parents et combien de parents devront continuer à enterrer leurs enfants avant que la Russie mette fin à cette invasion ? Combien de séances supplémentaires du Conseil de sécurité faudra-t-il pour mettre un terme à l'agression militaire contre l'Ukraine ? Outre ses conséquences globales sur la sécurité alimentaire et l'augmentation des tensions nucléaires et des dépenses militaires, la guerre contre l'Ukraine continue, dans certains cas, de détourner l'attention de la communauté internationale d'autres crises que nous devons également régler et qui existaient avant la guerre en Ukraine, comme les crises en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Nous ne savons pas si les autorités actuelles de la Fédération de Russie ont réfléchi à la place qu'occupera leur pays au sein de la communauté internationale

une fois le conflit terminé. Lorsqu'elles le feront, il sera probablement trop tard. Ce que nous savons, c'est ce que l'histoire nous a enseigné à maintes reprises : les nations incapables de réconcilier leur passé avec leur présent paient un lourd tribut. Certains pays représentés dans la salle aujourd'hui ont su relever ce défi, des nations qui ont compris que leur grandeur ne se mesure pas à l'aune de leur puissance nucléaire, aux territoires qu'elles arrachent à leurs voisins ou à la peur qu'elles inspirent, mais à leur culture cosmopolite, à leurs institutions démocratiques, à leur tolérance, à leur créativité artistique, à leurs avancées technologiques et à leur respect de la loi, y compris, bien sûr, à leur respect des droits humains. Aurions-nous pu imaginer un jour qu'une armée privée de mercenaires puisse menacer la sécurité de la Fédération de Russie ? La vérité est que beaucoup de choses ont changé et que plus le conflit durera, plus les Ukrainiens et les Russes eux-mêmes continueront de souffrir.

Pour terminer, nous exhortons la Fédération de Russie à cesser ses attaques contre les infrastructures civiles, notamment les installations portuaires et celles utilisées pour la production et la distribution de denrées alimentaires. Nous exhortons une fois de plus les troupes d'occupation à se retirer, sans attendre un jour de plus, jusqu'aux frontières reconnues internationalement avant l'invasion, afin de permettre une issue pacifique, fondée sur le respect du droit international, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de l'Ukraine.

M^{me} Koumy Missambo (Gabon) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary Di Carlo pour son exposé et je remercie M^{me} Kateryna Rashevskya et M. Mykola Kuleba pour leurs commentaires.

Après 18 mois de guerre meurtrière en Ukraine, les combats ces dernières semaines s'intensifient dans le sud du pays, avec une augmentation des attaques par drones, missiles et autres armes de large portée. Ces attaques indiscriminées continuent de cibler les populations et les infrastructures civiles, ainsi que les personnels humanitaires qui sont souvent contraints, comme récemment à Kherson, d'interrompre la distribution d'une aide humanitaire vitale pour les populations en détresse. Nous sommes préoccupés par la situation critique des millions d'hommes, de femmes et d'enfants livrés à eux-mêmes et privés des principaux mécanismes d'aide internationale. Les attaques et autres actes de violation visant des enfants sont abjects et intolérables. Les populations des régions avoisinant le barrage de Krakhovka se trouvent, depuis la destruction de cet important réservoir, dans une situation humanitaire particulièrement alarmante car elles ont

perdu non seulement leurs habitations et leurs moyens de subsistance, mais aussi leur approvisionnement en eau. Cette situation intenable doit cesser. Nous appelons une fois de plus les parties au strict respect de leurs obligations consenties dans le cadre du droit international humanitaire, notamment la protection des personnes qui ne prennent pas part aux combats ainsi que des infrastructures civiles. Les belligérants sont tenus de faciliter les mouvements des personnels humanitaires et de permettre un accès sans entrave ni discrimination aux zones et aux populations nécessitant une aide humanitaire. Nous appelons également les belligérants à ne pas faire usage de mines ou armes à sous-munitions et autres armes téléguidées, et à prendre le maximum de précautions en vue de minimiser leurs effets sur les civils, et en particulier les femmes, les enfants et les personnes vulnérables.

L'Initiative sur le transport sécurisé de céréales et de denrées alimentaires depuis les ports ukrainiens, signée six mois après le déclenchement de la guerre, a laissé entrevoir qu'en dépit de la poursuite des combats, une fenêtre d'espoir restait ouverte pour le déploiement de la diplomatie. Cet espoir semble aujourd'hui évaporé et l'élan d'espoir balayé par les perspectives sombres d'une guerre d'usure, qui ne laisse plus de place qu'à la logique d'armement à outrance. Nous exhortons les parties à trouver, par le dialogue, un consensus pour revenir à cet accord important.

Mon pays salue l'extraordinaire mobilisation internationale dont l'Ukraine continue de bénéficier de la part des Nations Unies, et en particulier celle visant la mise sur pied d'une réponse humanitaire adéquate permettant de faire face à l'urgence, y compris le plan d'intervention hivernal du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui permet une projection de la réponse humanitaire à partir du mois d'octobre pour répondre aux besoins critiques durant cette saison difficile. Nous saluons le travail des institutions spécialisées des Nations Unies et de toutes les organisations engagées sur le terrain, qui doivent faire face à des besoins humanitaires multiformes dans des conditions souvent difficiles. Nous reconnaissons leurs efforts pour secourir dans l'urgence les populations déplacées ou sinistrées. Cependant, les programmes les plus précis de reconstruction de l'Ukraine ne pourront jamais évaluer, et encore moins chiffrer, le passif de la guerre sur les victimes, enfants et adultes, qui, au-delà de leur foyer, auront perdu leur dignité, leurs rêves ou leurs illusions et garderont peut-être, sur des générations, les stigmates de la guerre. Nous saluons à cet égard l'initiative de l'UNESCO de former 15 000 psychologues scolaires pour soutenir apprenants et enseignants victimes

de la guerre. Il s'agit d'une contribution importante de nature à prévenir ou à minimiser les blessures invisibles.

C'est pour cela que le retour à la paix doit rester l'objectif ultime vers lequel doivent converger l'ensemble des énergies. Nous ne cesserons d'appeler les parties à la désescalade et au dialogue pour mettre fin à la guerre. Nous restons persuadés qu'un autre scénario que celui de l'enlèvement est possible à travers les mécanismes de la Charte des Nations Unies. Mon pays reste du côté de la recherche des solutions viables qui permettent de régler durablement le conflit, et appelle les parties à s'investir dans des négociations pour la paix et la coexistence pacifique.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, M^{me} Rashevskaja et M. Kuleba de leurs exposés.

Je voudrais tout d'abord souhaiter une bonne fête de l'indépendance à tous les Ukrainiens. En 1991, l'Ukraine a proclamé son indépendance de l'ancienne Union des républiques socialistes soviétiques, 92 % du pays ayant voté en faveur de l'indépendance lors d'un référendum national. L'existence de l'Ukraine en tant que pays souverain a été reconnue par l'ONU, y compris par la Fédération de Russie. Si l'invasion illégale lancée par la Russie l'année dernière avait réussi, l'ONU compterait aujourd'hui un État Membre indépendant de moins. La résistance héroïque des Ukrainiens face à l'agression russe ne protège pas seulement leur liberté, mais défend la Charte des Nations Unies et ses principes fondamentaux de souveraineté et d'intégrité territoriale. Si la Russie sortait vainqueur de cette guerre, cela ouvrirait la voie à une nouvelle ère d'agression internationale où les grands pays peuvent redessiner les frontières par la force. Aucun d'entre nous ne le souhaite. Nous sommes profondément redevables au peuple ukrainien pour son immense sacrifice, et nous sommes fiers de nous tenir à ses côtés.

À l'heure où nous célébrons l'indépendance de l'Ukraine, nous réfléchissons aux efforts délibérés entrepris par la Russie pour s'attaquer à l'avenir de l'Ukraine, c'est-à-dire à ses enfants. L'ONU a signalé que la Russie commettait de graves violations contre des enfants dans le cadre de sa guerre d'agression. C'est la première fois qu'un membre permanent du Conseil est inscrit sur une liste pour de tels faits. Selon les informations fournies par les autorités ukrainiennes, en plus de tuer directement des enfants et de détruire leurs maisons, leurs écoles et leurs hôpitaux, la Russie a, à ce jour, transféré ou déporté de force plus de 19 000 enfants depuis 2022. Le Président Poutine et la Commissaire du Président de la Fédération

de Russie pour les droits de l'enfant font l'objet de mandats d'arrêt délivrés par la Cour pénale internationale pour leur rôle présumé.

Pour les familles ukrainiennes dont elles bouleversent la vie, ces déportations et transferts forcés ont des conséquences dévastatrices qui se feront sentir pendant des générations. La Russie utilise la peur que suscite cette tactique pour faire taire la dissidence au sein de la population ukrainienne vivant sous son contrôle temporaire. Il s'agit également d'une tentative délibérée d'effacer la culture, l'identité et le statut d'État de l'Ukraine. La Russie n'a pas cherché à préserver l'identité des enfants qu'elle a déportés de force, comme l'exige le droit international humanitaire. Au contraire, de plus en plus d'éléments indiquent que la Russie a gravement violé ce droit, en forçant les enfants à s'assimiler à la culture de l'État qui cherche à détruire leur propre pays.

La Russie a en outre une obligation juridique claire, en vertu de la quatrième Convention de Genève, de faciliter la communication entre les enfants et leurs parents ou leur représentant légal, ainsi que leur réunification. Elle n'a pas fourni d'informations fiables sur les enfants qu'elle a transférés sur son territoire, en particulier sur ceux qui ont été placés dans des familles d'accueil russes. Comme l'a signalé le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ce sont souvent les enfants eux-mêmes qui sont contraints de rechercher et de retrouver leurs parents ou des membres de leur famille. Il s'agit là d'un fardeau inacceptable qu'elle fait peser sur les enfants, en particulier sur ceux qui ont subi le traumatisme de l'invasion illégale de la Russie. Jusqu'à présent, seuls 386 enfants ont été rapatriés. Nous remercions les représentants de Save Ukraine du travail vital qu'ils accomplissent concernant ces rapatriements. Nous appelons la Russie à respecter l'indépendance de l'Ukraine, à rapatrier les enfants ukrainiens, à retirer ses troupes et à mettre fin à cette guerre.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Pour commencer, je tiens à adresser brièvement quelques mots à l'un de nos intervenants, dans la langue dans laquelle il a daigné s'adresser au Conseil de sécurité.

(*l'orateur poursuit dans une langue autre que les langues officielles du Conseil de sécurité, sans services d'interprétation*)

(*l'orateur reprend en russe*)

Je souhaite appeler l'attention sur le fait qu'aujourd'hui, nous avons été témoins d'une violation flagrante du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité

de la part de la présidence américaine, spécifiquement de l'article 44, qui dispose que les discours peuvent être prononcés dans une langue autre que les langues officielles de l'ONU, mais que, dans ce cas, l'orateur ou l'oratrice doit assurer l'interprétation dans l'une de ces langues. Cela n'a pas été fait. Au final, les membres du Conseil de sécurité ont passé plus de 15 minutes à écouter un discours que personne, à part les locuteurs de l'ukrainien et du russe, n'a compris, alors que l'intervenant parle parfaitement l'anglais, comme il l'a précisé à la fin de sa déclaration. Je ne doute pas qu'il parle aussi parfaitement le russe. Il s'agit donc là d'un geste politique posé au mépris le plus total du règlement intérieur du Conseil de sécurité, et la présidence américaine du Conseil s'est montrée incapable de l'arrêter.

Le 9 mai 2010, un défilé militaire a été organisé à Kiev en l'honneur du soixante-cinquième anniversaire de la Grande victoire du peuple soviétique dans la Grande guerre patriotique. Cet événement a réuni 2 500 militaires d'Ukraine, de Russie et du Bélarus. Les célébrations se sont déroulées dans toute la ville. À peine quatre ans plus tard, le 9 mai 2014 – un peu moins de trois mois après le coup d'État anticonstitutionnel à Kiev –, lors d'un défilé similaire dans les rues de Marioupol, des militants des bataillons néonazis Azov et Dnipro-1 ont ouvert le feu sur des véhicules et des ambulances et ont tué au grand jour les personnes qui étaient descendues dans la rue pour honorer la mémoire de leurs pères et de leurs grands-pères. Selon les informations fournies par les forces de l'ordre locales, 99 personnes ont été tuées et 119 ont été blessées.

Rappelons également que, peu avant ce jour férié, le 2 mai 2014, une cinquantaine de manifestants pacifiques qui s'étaient mobilisés pour défendre la langue russe ont été brûlés vifs dans la Maison des syndicats à Odessa. Que s'est-il passé durant ces quatre années ? Comment les Ukrainiennes et les Ukrainiens ont-ils pu, du jour au lendemain, remplacer les héros qui avaient libéré le pays du fascisme par des collaborateurs fascistes qui se sont rendus complices de la mort de centaines de milliers de Juifs, de Polonais, de Russes et d'Ukrainiens ? Comment un pays, essentiellement russophone d'ailleurs, a-t-il pu s'abaisser à persécuter des russophones et à bombarder des villes pacifiques du Donbass, dont les habitants défendaient leurs valeurs ? Et comment se fait-il que les pays occidentaux, qui prônent haut et fort les valeurs de tolérance, n'aient pas réagi à cette situation ?

Les réponses à ces questions sont à l'origine de la tragédie que vit actuellement l'Ukraine, gouvernée par le régime criminel de Kiev qui sert exclusivement les

intérêts géopolitiques des États-Unis et de leurs alliés, lesquels mènent une guerre hybride contre la Russie en Ukraine, jusqu'au dernier Ukrainien. Ce régime attrape de jeunes Ukrainiens dans les rues, les embarque dans des voitures et, sans même leur dispenser une formation militaire de base, les envoie prendre part à des « attaques par vagues humaines » contre les fortifications militaires et les champs de mines russes, sans se soucier des pertes humaines qui dépassent l'imagination. Et nos anciens partenaires occidentaux ne font qu'encourager Zelenskyy et sa clique, en leur fournissant des armes et en exigeant que le bain de sang se poursuive. Récemment, des experts du quotidien allemand *Die Welt* ont calculé que le régime de Kiev devrait mobiliser 3 millions de personnes supplémentaires pour vaincre la Russie, et ce, alors même que la population ukrainienne était passée, selon les chiffres de l'ONU, de 48,2 millions d'habitants en 2001 à 36,6 millions au début de l'année 2022. Aujourd'hui, le pays ne compte pas plus de 29 millions d'habitants. Cependant, les soutiens occidentaux de l'Ukraine ne se soucient pas le moins du monde de ces personnes. Comme l'a déclaré le Président polonais Duda, la Russie peut désormais être vaincue à peu de frais, étant donné que « les soldats américains ne meurent pas ».

Lorsqu'ils se voient confrontés à ces faits désagréables, nos collègues occidentaux répondent généralement que nous ne serions pas dans cette situation si la Russie n'avait pas lancé une opération militaire spéciale contre l'Ukraine. Cependant, la tragédie que vit ce pays a commencé bien avant cela, lorsque l'Occident a choisi de faire de l'Ukraine un pion pour combattre la Russie et l'affaiblir. Nous ne serions pas dans cette situation si le régime de Kiev n'avait pas lancé, en 2014, une guerre contre ses propres citoyens russophones dans l'est du pays. Nous avons été contraints de prendre la défense des femmes, des enfants et des personnes âgées qui se faisaient détruire par Kiev, après que l'Ukraine et ses soutiens occidentaux eurent refusé une fois pour toutes de se conformer aux Accords de Minsk, qui avaient été entérinés par le Conseil de sécurité. De plus, comme nous le savons aujourd'hui pertinemment, ce document n'a été pendant toutes ces années qu'un écran de fumée servant à préparer l'Ukraine à la guerre contre la Russie.

Jusqu'au dernier moment, notre pays a joué la carte de la diplomatie pour remédier à la situation. Pendant de nombreuses années, nous avons appelé, y compris dans cette salle, à la mise en œuvre des Accords de Minsk. Fin 2021, nous avons même présenté aux États occidentaux des propositions sans précédent en matière de garanties de sécurité. Toutes ces propositions ont été rejetées, et

l'Ukraine s'est ouvertement préparée à s'emparer par la force de la République populaire de Donetsk et de la République populaire de Lougansk. La Russie ne pouvait pas le permettre, pas plus qu'elle ne pouvait tolérer l'implantation à ses frontières du régime néo-nazi russophile, qui constitue une menace directe pour la Russie.

Comme nous le savons, la présente séance a été programmée par les États-Unis et leurs alliés pour coïncider avec le jour de l'indépendance de l'Ukraine. En pareilles occasions, il est de coutume de faire le point et de mettre en avant les succès et les réalisations. De quoi l'Ukraine d'aujourd'hui peut-elle s'enorgueillir ? Essayons d'énumérer seulement ce qui apparaît en surface. Inutile de préciser que la principale prétendue réalisation est la véritable dictature totalitaire qui se renforce chaque jour, où toute dissidence ou opposition est interdite, où l'histoire est réécrite et où la glorification du nazisme et des hommes de main d'Hitler est désormais élevée au rang de politique d'État. Nous savons que des dizaines de milliers d'Ukrainiens ont été arrêtés simplement pour avoir consulté des sites Internet russes, écouté de la musique russe sur leur téléphone ou lu des livres russes. Tout ce qui est lié à la Russie avait été déclaré hostile en Ukraine bien avant le début de notre opération spéciale. Nous avons été et sommes encore témoins de nombreux assassinats politiques et de nombreux cas d'intimidation et de chantage contre des opposants politiques. Existe-t-il d'autres pays où de tels faits se produisent ouvertement ? Existe-t-il d'autres pays où la persécution religieuse est pratiquée au vu et au su de tous, où l'Église canonique est interdite, où les temples, les paroisses et les monastères sont saisis, où les lieux saints sont profanés et où le clergé est persécuté pour sa foi et ses croyances ?

À cela s'ajoute la corruption endémique contre laquelle rien n'a été fait depuis l'accession du pays à l'indépendance, et qui prend aujourd'hui des proportions sans précédent en raison des milliards de dollars d'aide occidentale qui sont versés au régime de Kiev et aussitôt détournés. Les médias ukrainiens publient constamment des informations à ce sujet. Seuls nos anciens partenaires occidentaux n'y prêtent pas attention, malgré le fait que cette situation suscite une indignation grandissante dans les pays occidentaux, même si leurs autorités tentent d'en faire abstraction.

Quel autre État, hormis le tristement célèbre État islamique, promeut ouvertement des méthodes terroristes en tant que politique d'État ? Y a-t-il beaucoup d'États qui s'enorgueillissent d'agresser et d'attaquer des civils, de les utiliser comme kamikazes malgré eux, de les faire

chanter par l'intermédiaire de cyberprocédures frauduleuses et de les forcer à commettre des crimes dans leur propre pays ? Y a-t-il beaucoup d'États qui tentent de falsifier leur propre histoire en faisant subir un lavage de cerveau à leurs citoyens, en les endoctrinant avec des mensonges sur leur pays et sur son rôle dans la civilisation et la culture mondiales ? Nous avons déjà montré dans cette salle des manuels scolaires ukrainiens affirmant que les Juifs, les Français, les Portugais et bien d'autres peuples descendaient d'anciens Ukrainiens. Que peut-on attendre de telles fantaisies et absurdités historiques, qui font écho aux théories nazies d'une race maîtresse supérieure à celle de ses voisins ?

Le plus triste, ce n'est même pas que l'Ukraine en soit arrivée à de telles prétendues réalisations, mais qu'elle l'ait fait sous la tutelle directe des États-Unis et de leurs alliés, qui, aujourd'hui encore, font preuve d'une cécité et d'une surdité très sélectives dès qu'il s'agit des crimes commis par le régime de Kiev, tant sur son territoire qu'à l'étranger. De plus, les capitales occidentales sont aujourd'hui essentiellement complices, non seulement parce qu'elles fournissent au régime de Zelenskyy les armes qu'il utilise pour tuer les civils, ainsi que des renseignements, et lui envoient les mercenaires et les experts techniques dont il a besoin, mais surtout parce qu'elles couvrent les mensonges monstrueux que le régime répand sur lui-même et sur la Russie. Elles mentent sur les véritables objectifs de notre opération militaire et sur les raisons qui l'ont motivée, ainsi que sur la véritable identité des responsables de la mort de civils causée par les systèmes de défense aérienne de l'Ukraine, déployés dans des zones résidentielles en violation du droit international humanitaire. Elles mentent sur les mises en scène et les provocations montées de toutes pièces comme à Boutcha, à Kramatorsk et au théâtre de Marioupol. Elles mentent sur les enfants ukrainiens que nous aurions enlevés, et que nous avons en fait sauvés. Enfin, elles mentent sur les criminels que l'Ukraine d'aujourd'hui vénère comme des héros.

Nous avons suffisamment entendu de mensonges de ce type dans les déclarations de nos collègues occidentaux aujourd'hui, et bien évidemment, nous en entendrons d'autres. Ce n'est pas un hasard si la présidence américaine du Conseil de sécurité a fait ce qu'elle fait habituellement en invitant un certain nombre de ses alliés occidentaux à participer à la séance d'aujourd'hui. Elle agit depuis longtemps selon le principe bien connu que plus un mensonge est horrible, plus il est facile d'y croire. Mais elle a oublié une chose, à savoir que plus ils mentent et essaient de salir la Russie et de déformer ce que nous faisons et les raisons

pour lesquelles nous le faisons, plus ces mensonges rongent les fondements de leurs propres sociétés, valeurs et principes. Les conséquences de cette situation se font déjà sentir. Nous pouvons constater que de plus en plus de personnes partout dans le monde commencent à prendre conscience de ce qu'il se passe réellement, et qu'elles sont horrifiées par l'ampleur de la situation.

La vérité, c'est que cette guerre par procuration contre la Russie a été planifiée par les États-Unis et leurs alliés au moins depuis 2014, et que Washington, Londres et Bruxelles, qui la mènent par l'entremise d'autres acteurs, n'ont aucun intérêt à y mettre fin. Après tout, ils voient s'écrire sous leurs yeux un nouveau manuel d'opérations militaires et ils acquièrent de l'expérience dans les méthodes de guerre modernes sans rien risquer que les armes fournies à Kiev. S'il en était autrement, ils auraient permis à Zelenskyy et à son équipe de conclure l'accord de paix qui a failli être conclu en mars de l'année dernière, et dont les conditions étaient très favorables à l'Ukraine. Mais l'Occident collectif n'est pas intéressé par ce scénario.

Par conséquent, nous n'avons aucune félicitation particulière à adresser à l'Ukraine à l'occasion de sa fête de l'indépendance. Un sort peu enviable l'attend en tant qu'outil aveugle entre les mains de l'Occident, et les contours de cette situation sont de plus en plus clairs. Le seul point positif à cet égard est peut-être le fait que l'exemple de l'Ukraine a montré à de nombreuses personnes à quoi conduisent l'obéissance aveugle à l'Occident et la volonté de sacrifier leurs propres intérêts au nom de ses ambitions géopolitiques. Que cela serve de leçon à d'autres, et que la tragédie ukrainienne ne se reproduise plus jamais.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} DiCarlo, de son exposé. Je remercie également M^{me} Rashevskya de son exposé détaillé, et j'attends avec intérêt de recevoir une traduction écrite des observations de M. Kuleba.

Nous nous associons au monde entier pour féliciter toutes les Ukrainiennes et tous les Ukrainiens à l'occasion du trente-deuxième anniversaire de l'indépendance de leur pays. Depuis un an et demi, l'Ukraine exerce son droit de légitime défense contre l'attaque armée de la Russie, un droit qui est consacré par le droit international, notamment la Charte des Nations Unies, et qui est exercé dans l'intérêt de l'indépendance, de la liberté, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Mon collègue russe a évoqué le recrutement de mercenaires par

les Ukrainiens pour vaincre la Russie, mais je pense qu'ils le font plutôt pour défendre l'Ukraine.

Je voudrais prendre un moment pour réfléchir à ce que l'agression de la Russie contre l'Ukraine a provoqué. Il y a d'innombrables victimes civiles, notamment des enfants, et leurs familles sont profondément attristées. Comme nous l'avons appris aujourd'hui grâce aux informations détaillées que nous ont fournies les intervenants, des familles sont déchirées par la déportation et le transfert illégaux d'Ukrainiens, y compris d'enfants. D'innombrables infrastructures civiles critiques, notamment des centrales électriques et des barrages, ont été détruites. La plus grande centrale nucléaire d'Europe est occupée illégalement, faisant peser un risque de catastrophe nucléaire. De nombreux sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO ont été endommagés. Les exportations de céréales ukrainiennes ont été entravées, les prix des céréales ont augmenté et les populations vulnérables ont perdu leur accès à la nourriture. Le monde est pris en otage. Les dégâts sont trop importants pour être énumérés ici.

La communauté internationale a obtenu certains résultats. Nous avons réaffirmé notre attachement à l'ordre international fondé sur l'état de droit. Nous avons renforcé notre solidarité sur la base de principes communs. Cette solidarité n'existe pas seulement entre ce que l'on appelle les pays occidentaux, mais bien au-delà. La Russie a beau tenter d'induire le monde en erreur, nos voix se sont unies pour affirmer que son agression contre l'Ukraine n'est rien d'autre qu'une violation flagrante de la Charte des Nations Unies. La Russie recourt à toutes sortes de justifications, mais tout le monde comprend qu'elles sont vides de sens face à la vérité. Tandis que les Ukrainiens célèbrent aujourd'hui leur indépendance, ils ont besoin d'une garantie de paix. Une conférence pour la paix en Ukraine a récemment été organisée en Arabie saoudite, avec la participation d'une quarantaine de pays, dont le Japon, et nous continuerons à rechercher ensemble une paix juste et durable pour l'Ukraine.

Nous réaffirmons que le Japon continuera à appuyer l'Ukraine et que notre engagement est inébranlable. La Russie doit retirer immédiatement toutes ses forces et tout son équipement militaire de l'Ukraine et respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo de

son exposé. Je remercie également M^{me} Rashevskia et M. Kuleba de leurs observations.

Alors que l'Ukraine célèbre le jour de son indépendance, nous rappelons une nouvelle fois que l'Ukraine a le droit de décider de son avenir. Malte se tient aux côtés du peuple ukrainien pour défendre sa liberté et son indépendance.

La séance d'aujourd'hui illustre encore une fois les conséquences considérables de cette guerre insensée, illégale et non provoquée. Il y a un mois, un membre permanent du Conseil de sécurité a choisi de politiser les besoins humanitaires en mettant fin à l'Initiative de la mer Noire. Cette décision a eu de lourdes conséquences au niveau mondial en exacerbant les crises agricole, énergétique et financière existantes et en touchant de manière disproportionnée les populations les plus vulnérables de la planète. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, les prix mondiaux des denrées alimentaires ont augmenté pour la première fois depuis des mois à la suite de l'effondrement de cet accord historique sur l'acheminement des céréales de l'Ukraine vers le reste du monde.

Nous ne saurions trop insister sur le fait que l'utilisation de la nourriture comme arme est tout à fait inacceptable et inadmissible. Nous regrettons que la Russie ait traité par le mépris une proposition crédible de l'ONU, mettant ainsi fin à cette bouée de sauvetage pour des millions de personnes confrontées à la faim et à la flambée des prix des denrées alimentaires. La menace de la famine, caractérisée par le fait que des personnes meurent lentement de faim, est une ligne rouge pour la paix et la sécurité internationales. Nous jugeons essentiel de rétablir l'Initiative de la mer Noire afin de rééquilibrer le marché alimentaire mondial et de favoriser les exportations de céréales ukrainiennes à destination des pays qui en ont le plus besoin.

Les menaces pesant sur les navires civils naviguant dans les eaux de la mer Noire en tant que cibles potentielles sont inacceptables. La semaine dernière, un navire de guerre russe a tiré des coups de semonce sur un cargo dans le sud-ouest de la mer Noire. C'est là un exemple de la politique délibérée de la Russie consistant à mettre en péril la liberté de navigation et la sécurité de la navigation commerciale en mer Noire. Les actes de provocation menés par la marine russe constituent une violation manifeste du droit international de la mer et un crime contre les navires civils d'un pays tiers dans les eaux d'autres États.

Les récentes attaques perpétrées par la Russie contre la région de Kherson, en particulier à Mykolaiv, à Zaporizhzhia, à Kharkiv et dans le Donbas, sont alarmantes. Les frappes de missiles et de drones ont détruit des infrastructures vitales, des établissements de santé, des sites religieux et culturels et des bâtiments résidentiels, entraînant des pertes en vies humaines déplorables. La guerre brutale menée par la Russie contre le peuple ukrainien a aussi des répercussions à plusieurs niveaux sur les femmes, les hommes et les enfants. Elle porte atteinte à la sécurité, à la santé physique et mentale et aux moyens de subsistance des populations et compromet leur accès aux soins de santé et à l'éducation.

Les femmes et les filles sont toujours exposées à des risques extrêmement élevés de violence fondée sur le genre. De nombreuses informations font état de violations graves des droits humains, notamment des actes de torture et des violences sexuelles liées au conflit. Les personnes qui habitent toujours près des lignes de front, en particulier les personnes âgées et les personnes handicapées ou ayant des besoins particuliers, se heurtent à des obstacles qui les empêchent d'accéder aux services humanitaires. Malte condamne fermement ces actes de terreur barbares, aveugles et illégaux et exhorte la Russie à cesser immédiatement ces attaques. Le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme doivent être respectés, quel que soit le contexte.

Rappelons les faits : l'Ukraine n'a pas voulu la guerre et ne l'a pas provoquée. La Russie est l'agresseur et commet des crimes de guerre en Ukraine. Nous restons fermement déterminés à faire en sorte que la Russie réponde pleinement de tous ses crimes.

Pour terminer, Malte réaffirme dans les termes les plus énergiques la nécessité pour la Russie de mettre fin à son agression et de retirer immédiatement et complètement toutes ses forces et tout son matériel militaire de l'ensemble du territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

M. Almazrouei (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, de son précieux exposé. J'ai aussi écouté les exposés présentés par les représentants de la société civile. Je me joins également à mes collègues pour féliciter l'Ukraine à l'occasion de la fête de son indépendance.

La séance d'aujourd'hui a lieu un an et demi après le déclenchement de la guerre en Ukraine et la détérioration de la situation humanitaire, économique et politique

et des conditions de sécurité qui s'est ensuivie. En dépit de l'attention portée à cette question par le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale et des nombreux appels à mettre fin à la guerre, les hostilités se poursuivent en l'absence d'une solution juste et durable.

Comme c'est le cas dans toutes les guerres, ce sont les civils qui souffrent le plus des combats, ce qui nous oblige à répondre à leurs besoins, en particulier ceux des enfants qui font l'objet de violations graves définies par le Conseil de sécurité en raison de leur statut spécial en période de conflit armé.

Les institutions des Nations Unies ont constaté l'augmentation alarmante du nombre d'enfants tués ou blessés lors de l'intensification récente de la guerre. Ces chiffres sont passés de 87 cas entre février et avril à 140 cas au cours des trois mois suivants. Les souffrances des enfants sont encore aggravées par la destruction et l'endommagement des hôpitaux, des écoles et d'autres infrastructures qui fournissent des services de base. De plus, les enfants sont exposés à de risques d'atteintes et d'exploitation sexuelles et de traite des êtres humains.

À cet égard, les Émirats arabes unis sont vivement préoccupés par les informations faisant état d'enlèvements et de transferts forcés d'enfants en Ukraine. En conséquence, nous soulignons que les parties au conflit doivent protéger les enfants et respecter leurs droits conformément au cadre spécifique établi par le Protocole additionnel I aux Conventions de Genève concernant l'évacuation des enfants dans des circonstances exceptionnelles. Nous exhortons en outre les parties à faciliter le regroupement familial en ce qui concerne ces enfants.

Étant donné que la responsabilité en la matière incombe principalement aux États, nous leur demandons instamment de renforcer leurs réponses aux souffrances des enfants, notamment en coopérant avec l'Agence centrale de recherches du Comité international de la Croix-Rouge et en fournissant des informations sur les enfants séparés de leurs parents ou de leurs tuteurs légaux.

Les Émirats arabes unis réaffirment leur engagement à protéger les enfants dans les situations de conflit armé et la nécessité d'alléger leurs souffrances. Pas plus tard que cette semaine, nous avons annoncé un programme d'aide au secteur de l'éducation pour la rentrée scolaire. Depuis le début de la guerre, nos programmes humanitaires ont aussi contribué à répondre aux besoins des civils en Ukraine et des réfugiés dans les pays voisins en leur fournissant une aide médicale et humanitaire. Qui plus est, nous avons étendu notre soutien au projet Homes

for Foster Families de la Fondation Olena Zelenska, qui vise à fournir un environnement intégré et accueillant aux orphelins de guerre.

Enfin, nous affirmons que la poursuite et l'escalade de la guerre nous enferment dans une course perdue d'avance s'agissant de remédier aux souffrances des civils, en particulier des enfants. Les Émirats arabes unis renouvellent dès lors leur appel à une cessation des hostilités et à une solution diplomatique conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies.

M^{me} Chanda (Suisse) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo pour son exposé, ainsi que les deux représentants de la société civile pour leurs témoignages.

À l'occasion de son jour de l'indépendance, je tiens à exprimer le soutien, la solidarité et l'amitié de la Suisse à l'Ukraine et à son peuple. Cette journée est censée être festive. Et pourtant, elle marque également un an et demi d'agression militaire russe, un an et demi d'appels à la Russie à entamer une désescalade, à cesser toutes les opérations de combat et à retirer ses troupes du territoire ukrainien, un an et demi, enfin, d'appels au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Je tiens à redire que la Suisse ne reconnaît pas l'intégration de territoires ukrainiens dans la Fédération de Russie. Cela vaut pour la Crimée comme pour les régions de Donetsk, Kherson, Luhansk et Zaporizhzhia.

Outre les nombreux images et témoignages, nous disposons également de chiffres illustrant les retombées désastreuses de la guerre. Je voudrais en souligner trois.

Selon les chiffres du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, près de 10 000 civils ont été tués au cours des 18 derniers mois. Nous condamnons le fait que des vagues d'attaques continuent de secouer les villes du pays et de frapper des lieux où des civils se rassemblent. Ces derniers jours, des frappes russes ont encore coûté la vie à des civils, y compris des enfants. En effet, les enfants sont particulièrement touchés par les conséquences de cette guerre. Leurs vies sont marquées par une instabilité et une insécurité constantes. Près de deux enfants sur trois en Ukraine ont été contraints de quitter leur foyer. Faits particulièrement sérieux, des rapports crédibles font état de déportations d'enfants vers la Russie et de transferts forcés d'enfants au sein des territoires occupés. À cela s'ajoutent les besoins humanitaires immenses : 17,6 millions de personnes, soit près de la moitié de la population actuelle de l'Ukraine, nécessitent une assistance et une protection humanitaires. Nous sommes

reconnaissants envers les Nations Unies, les institutions et les bénévoles ukrainiens ainsi que le Mouvement international de la Croix-Rouge et d'autres acteurs humanitaires qui mobilisent l'aide destinée à ces personnes. Toutefois, l'accès aux communautés qui se trouvent sur la ligne de front et aux territoires sous contrôle militaire de la Russie reste particulièrement difficile.

En ce jour commémoratif, je le répète : l'agression militaire russe doit cesser. Nous saluons les efforts diplomatiques qui sont déployés pour parvenir à une paix globale, juste et durable en Ukraine, conformément aux principes énoncés dans la Charte. Une telle paix doit rester le fil conducteur de nos efforts. Tant que les combats perdurent, il s'agit d'enrayer leurs conséquences sur la population, comme le demandent le droit international humanitaire et les droits de l'homme. Je voudrais citer quelques obligations pertinentes en l'espèce.

Face aux milliers de civils tués et blessés, les civils et les biens de caractère civil doivent être protégés. Les parties doivent respecter le droit international humanitaire, notamment les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution dans la conduite des hostilités. Ensuite, face à la détresse des enfants, la Convention relative aux droits de l'enfant doit absolument être respectée, y compris l'intérêt supérieur de l'enfant et son droit à rester avec ses parents. Il en va de même des règles applicables du droit international humanitaire, notamment de la quatrième Convention de Genève et de son premier Protocole additionnel. La déportation et le transfert illégal constituent des crimes de guerre. Toute la lumière doit donc être faite sur les allégations portant sur de tels actes. La Suisse prend note des mandats d'arrêt délivrés par la Cour pénale internationale à cet égard et réitère son soutien au travail de la Cour en tant qu'institution judiciaire indépendante et impartiale. Enfin, face aux besoins humanitaires de millions de personnes en Ukraine, les acteurs humanitaires doivent avoir un accès rapide, sans entrave et durable aux civils dans le besoin sur l'ensemble du territoire. La Suisse continuera à s'engager pour le plein respect du droit international et un avenir stable et prospère en Ukraine.

La Présidente (*parle en anglais*) : J'appelle l'attention des orateurs et oratrices sur le paragraphe 22 de la note du Président publiée sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux séances du Conseil de sécurité à faire leur déclaration en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement du Conseil de sécurité à faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je note la présence du représentant du régime de Poutine, qui occupe le siège permanent de l'Union soviétique.

Nous remercions la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé, qui a une fois de plus mis en lumière les conséquences dévastatrices de l'agression russe sur la sécurité mondiale, sur l'ONU et sur l'Ukraine avant tout. Nous remercions les représentants de la société civile, M^{me} Kateryna Rashevskya et M. Mykola Kuleba, de leurs exposés éclairants sur les crimes commis contre des enfants.

L'Ukraine célèbre aujourd'hui le trente-deuxième anniversaire du rétablissement de son indépendance. Comme l'a dit le Président Zelenskyy dans son discours aujourd'hui, cela fait 32 ans d'indépendance ininterrompue, qui persistera, que nous ne laisserons pas voler en éclats et à laquelle les Ukrainiens ne renonceront pas. Comme énoncé dans la Déclaration d'indépendance de l'Ukraine du 24 août 1991, cette étape a été déclenchée par

« le danger mortel pesant sur l'Ukraine en raison du coup d'État perpétré dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques le 19 août 1991 ».

La proclamation de l'indépendance a également perpétué « la tradition millénaire du développement de l'État en Ukraine ». Le fait que notre indépendance ait été rétablie pacifiquement a toujours été une source de fierté nationale, et l'Ukraine s'est engagée avec enthousiasme sur la voie du développement démocratique en tant que nation éprise de paix, partenaire fiable et voisin amical. Cependant, un danger mortel pèse à nouveau sur mon pays, et il vient du même endroit : le Kremlin. Il nous prive de notre droit de vivre en tant que nation souveraine. Il nous prive de notre droit de vivre en tant que nation et, en définitive, il nous prive de notre droit de vivre en tant qu'êtres humains.

Pour la Russie, le seul rôle de l'Ukraine, Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, est celui d'une colonie de non-droit où la population locale n'a d'autre choix que de se soumettre à la russification forcée ou de subir la déportation et la répression. Nous avons choisi de nous battre pour défendre notre indépendance, notre liberté et un avenir que nous choisirons nous-mêmes. Dans ce combat, nous faisons face à un pays qui a occupé les territoires de plusieurs autres voisins avant d'attaquer l'Ukraine. Mais n'oublions pas que le premier cas d'occupation par la Russie après 1991 a eu lieu ici

même, avec l'occupation du siège permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques au Conseil. L'occupation par la Russie de ce siège permanent et des territoires voisins constituait une violation de la Charte des Nations Unies. Toutefois, la réaction de la communauté internationale a encouragé la Russie à poursuivre dans cette voie et lui a laissé carte blanche pour continuer à violer tous les principes fondamentaux de la Charte. Nous devons mettre fin à ce cycle d'impunité. Il est de notre devoir moral et juridique d'indiquer clairement que les actions du régime de Moscou ne sont pas compatibles avec le statut de membre permanent ou avec sa présence au sein de l'ONU en général.

Le premier jugement rendu par le Tribunal de Nuremberg faisait référence à de nombreux crimes commis par les nazis contre des enfants. Il fait notamment référence aux propos de Himmler sur les pratiques nazies d'adoption forcée, qui résonnent de manière terriblement pertinente aujourd'hui.

« Le sang de bonne qualité, de même nature que le nôtre, que les autres nations peuvent nous offrir, nous le prendrons, et, si besoin est, nous leur enlèverons leurs enfants et les élèverons chez nous ».

De nombreuses déclarations similaires sont faites chaque jour à la télévision d'État russe. Depuis 2014, la Russie poursuit délibérément une politique d'enlèvements massifs et d'endoctrinement forcé d'enfants ukrainiens. Nous avons été témoins de cette politique russe en Crimée, à Donetsk et à Luhansk depuis 2014. Nous nous félicitons du discours prononcé hier par le Secrétaire général à l'occasion du troisième Sommet de la Plateforme internationale pour la Crimée, qui démontre clairement que la fin de l'occupation de la Crimée et l'application du principe de responsabilité pour les crimes commis depuis 2014 restent au cœur des préoccupations de la communauté internationale.

Depuis février 2022, les autorités russes ont déclaré à plusieurs reprises que plus de 700 000 enfants avaient été réinstallés d'Ukraine en Russie. L'Ukraine a de bonnes raisons de croire que plusieurs centaines de milliers d'enfants ukrainiens ont été emmenés de force et illégalement par la Russie, tandis que beaucoup d'autres sont toujours retenus contre leur volonté. Des enfants sont enlevés sous divers prétextes et suivant différents scénarios, comme le Conseil l'a entendu aujourd'hui de nos distingués intervenants. Après leur déportation vers la Russie ou les territoires ukrainiens temporairement occupés, nos enfants subissent un puissant lavage de cerveau qui vise à altérer leur conscience pour effacer leur identité

ukrainienne et les préparer à servir de soldats obéissants pour l'armée russe à l'avenir. Je viens de citer Himmler, qui a dit : « Nous prendrons des enfants, et, si besoin est, nous les enlèverons ». C'est ce qui se produit tous les jours en Ukraine.

Les crimes de la Russie contre les enfants, comme ceux des nazis durant la Seconde Guerre mondiale, sont l'une des caractéristiques les plus horribles de cette guerre. Le caractère génocidaire et la brutalité de ces crimes sont épouvantables. La guerre de la Russie touche la totalité des 7,5 millions d'enfants ukrainiens. Près des deux tiers sont déplacés à l'intérieur ou hors de l'Ukraine. D'après l'ONU, du fait de l'invasion russe à grande échelle, 75 % des écoliers souffrent de stress, et 26 % présentent un syndrome de stress post-traumatique. Les intervenants ont présenté au Conseil des terribles statistiques sur les pertes parmi les enfants, qui augmentent chaque jour. L'agression russe se rapporte à l'avenir de l'Ukraine, et il n'y a pas d'avenir sans enfants.

La première des priorités de l'Ukraine consiste à renforcer la protection des enfants, en particulier dans le contexte de l'agression russe. Il s'agit d'une des priorités fixées dans le cadre de la formule de paix du Président Zelenskyy pour obtenir la libération de tous les prisonniers et déportés, y compris les prisonniers de guerre et les enfants déportés en Russie. À cette fin, nous avons noué un dialogue constructif et entamé une coopération avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et avec l'équipe locale des Nations Unies en charge également de cette question. Le plan conjoint de prévention établi par le Gouvernement ukrainien et l'équipe spéciale de pays des Nations Unies chargée de la surveillance et de l'information pour faire cesser et prévenir les violations graves contre les enfants en Ukraine a été signé vendredi dernier, le 19 août. Nous nous félicitons également de la décision sans précédent du Secrétaire général d'inscrire les forces armées russes et les groupes armés qui leur sont affiliés à l'annexe à son rapport annuel sur les enfants et les conflits armés (S/2023/363).

Toutefois, comme je l'ai déjà dit dans cette salle, l'identification de la Russie comme l'une des parties désignées qui ont pris des dispositions au cours de la période à l'examen pour améliorer la protection des enfants est intervenue avant et doit encore être étayée par des mesures concrètes de la part de la Russie. Le Kremlin doit cesser ses crimes odieux contre les enfants en Ukraine et faciliter le retour de tous les enfants ukrainiens dans notre pays. Au lieu de cela, nous continuons de voir l'inverse :

Moscou continuer à procéder à des bombardements quotidiens du territoire ukrainien, tuant des enfants ou attentant à leur intégrité physique. J'appelle donc une fois de plus les organismes et responsables compétents des Nations Unies, en particulier l'UNICEF et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, à se saisir de la question de l'enlèvement en masse d'enfants dans les territoires ukrainiens et de leur déportation vers la Fédération de Russie, à la suivre comme il convient et à rendre compte de l'évolution de la situation à cet égard.

Le Sommet de l'avenir approche. Il n'y a pas d'avenir sans enfants. Où sont les droits des enfants dans nos discussions pour préparer le Sommet ? Où est la question des enfants dans tant de conflits ? Quel genre d'avenir espérons-nous si des enfants sont tués et enlevés ? Dans quatre semaines, nous serons réunis dans le cadre du Sommet sur les objectifs de développement durable. Comment pouvons-nous parvenir au développement durable alors que des enfants meurent tous les jours ? Où sont les droits des enfants dans nos discussions préparatoires du Sommet sur les objectifs de développement durable ? Aujourd'hui, les jeunes Ukrainiens nés dans une Ukraine indépendante sont à l'avant-garde de notre combat existentiel pour l'avenir et le développement durable. Ils ont vécu dans un pays libre et démocratique et ont en partage des valeurs démocratiques et humanistes. Ils ne sont pas prêts à abandonner parce qu'ils sont très conscients de l'objet de leur lutte, contrairement aux soldats russes, qui viennent tuer des Ukrainiens pour de l'argent, qui acceptent leur rôle de chair à canon et que Poutine sacrifie volontiers en poursuivant ses pratiques néocolonialistes et impérialistes. Chaque contrat signé par un soldat russe est un contrat signé avec le diable. S'ils ne déposent pas les armes et ne se retirent pas, ils iront en enfer, comme beaucoup avant eux, tandis que pourriront dans le sol ukrainien leurs cadavres que personne ne sera venu réclamer.

J'ai déjà cité le verdict de Nuremberg à propos des crimes contre les enfants. Je voudrais à présent rappeler au Conseil que le premier verdict de la Cour pénale internationale concernait des crimes de ce genre, à savoir l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*. Cela nous donne l'espoir que chaque criminel russe sera finalement traduit en justice. Je rappelle également aux représentants du régime de Poutine présents dans cette salle ce qui est arrivé aux diplomates nazis après la chute du régime criminel d'un autre dictateur, et ce qui les attend eux-mêmes. En plus des vastes archives du Tribunal de Nuremberg, il existe un rapport, paru en Allemagne en

2010, sur les diplomates du Troisième Reich et leur implication dans l'Holocauste et d'autres crimes nazis. Il en ressort qu'il était presque impossible pour les dignitaires du Reich de se tenir à l'écart des crimes que commettait le régime nazi. Les représentants du régime de Poutine devraient prendre le temps de lire ce rapport – cela les aidera peut-être à résilier leur contrat avec le diable. Tous leurs mensonges et leur complicité dans le crime d'agression, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité sont consignés dans les archives des débats tenus dans cette salle. Un jour, ces archives seront utilisées dans le cadre d'un autre procès, où certains d'entre eux rejoindront d'autres représentants du régime criminel de Poutine sur le banc des accusés.

Comme mon président l'a dit aujourd'hui, nous gardons à l'esprit ce que le peuple ukrainien a traversé, et nous savons de quoi nous sommes capables. Nous sommes capables de gagner, et nous gagnerons. Sur les places et dans les rues ukrainiennes, les enfants ukrainiens célébreront l'indépendance ukrainienne de la même manière. Nos petits-enfants la célébreront aussi, et leurs propres petits-enfants après eux, avec les amis de notre État et avec les alliés et les partenaires de l'Ukraine, et il n'y aura plus jamais de pause dans l'histoire de l'Ukraine.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Lituanie.

M. Paulauskas (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de l'occasion qui m'est donnée de faire la présente déclaration au Conseil de sécurité au nom de l'Estonie, de la Lettonie et de mon pays, la Lituanie. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo, M^{me} Kateryna Rashevskya et M. Mykola Kuleba de leurs exposés éclairants.

Alors que nous félicitons l'Ukraine en ce jour de son indépendance, la Russie poursuit son agression qui vise à la priver de son indépendance. Les attaques délibérées contre les civils et les infrastructures civiles constituent des crimes de guerre. La destruction des infrastructures civiles et critiques prive la population d'accès à l'eau et à l'alimentation, au chauffage, à la santé et à d'autres services essentiels, détruisant les moyens de subsistance de familles entières et touchant plus particulièrement les enfants, les femmes et les personnes âgées. Un autre attentat odieux commis contre les civils à Chernihiv a fait sept morts, dont une fille de 6 ans, Sophia Holynska, et blessé 144 personnes, dont certaines célébraient une fête chrétienne orthodoxe.

Les enfants sont particulièrement touchés par cette guerre. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 541 personnes avaient été tuées en août et 1 139 autres avaient été blessées. Beaucoup d'autres personnes ont été forcées de fuir leur foyer, ont perdu leur famille et leurs amis et ne peuvent pas aller à l'école ou recevoir des soins médicaux adéquats. Depuis le début de l'agression russe, des millions d'enfants et les personnes qui s'occupent d'eux ont été exposés aux hostilités le long des lignes de front et en raison des frappes de missiles touchant les villes. Au moins 3 281 établissements d'enseignement ont fait les frais des combats, dont 262 ont été détruits et 3 019 endommagés, et 54 % d'entre eux se trouvent dans les zones du front oriental. Les effets psychologiques des traumatismes de guerre sur les enfants auront des conséquences profondes pour l'avenir. Pour ces actes cruels, la Russie a été ajoutée par le Secrétaire général à la liste des parties qui commettent de graves violations contre les enfants.

La situation des enfants ukrainiens déportés de force en Russie et au Bélarus, soumis à une rééducation pro-russe et à un entraînement militaire, transformés en citoyens russes et adoptés illégalement, mérite notre attention immédiate. Nous devons veiller à ce que ces enfants soient rapatriés et à ce que les auteurs de ces actes soient amenés à en répondre. Les mandats d'arrêt émis par la Cour pénale internationale contre le Président russe Poutine et la Commissaire Lvova-Belova constituent un premier pas dans la bonne direction, et nous encourageons la communauté internationale à maintenir sa surveillance pour garantir la pleine application du principe de responsabilité et le rapatriement des enfants.

Nous nous félicitons de la récente signature du plan de prévention conjoint de l'Ukraine et de l'ONU visant à prévenir et à faire cesser les graves violations des droits des enfants dans le cadre de l'agression armée russe. Je tiens également à remercier les organismes des Nations Unies de leurs efforts en matière d'assistance. Selon les rapports récents, plus de 17,6 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire urgente, et 4,1 millions d'entre elles sont des enfants. En outre, selon l'Organisation internationale pour les migrations, on estime à 5,1 millions le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de l'Ukraine, et de nombreux Ukrainiens sont partis se réfugier à l'étranger. Plus de 4 millions d'Ukrainiens ont cherché refuge dans l'Union européenne, dont plus de 100 000 en Lituanie, en Estonie et en Lettonie. À elles seules, les écoles lituanaises accueillent 8 000 élèves ukrainiens, auxquels notre gouvernement fournit toute l'aide nécessaire pour répondre à leurs besoins scolaires.

Les besoins financiers en matière d'aide humanitaire sont réellement considérables. Nous devons donc tous contribuer à combler les déficits financiers existants afin de permettre à l'ONU et à l'aide internationale d'atteindre toutes les personnes dans le besoin.

La guerre d'agression de la Russie, facilitée par le Bélarus, constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies. Qui plus est, en abusant de son droit de veto en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Russie a paralysé le Conseil. Le fait de prendre délibérément des civils pour cible est un crime de guerre. La communauté internationale est tenue de faire en sorte que les auteurs d'atrocités criminelles répondent pleinement de leurs actes afin d'instaurer une paix durable, de rendre justice aux victimes et d'empêcher que de tels crimes ne se reproduisent à l'avenir, où que ce soit dans le monde. C'est pour cela que nous devons aider l'Ukraine à créer un tribunal international spécial chargé de juger le crime d'agression.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Zahneisen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de nous donner l'occasion de participer à cette importante séance du Conseil de sécurité aujourd'hui.

Comme les autres délégations, je voudrais commencer par féliciter l'Ukraine à l'occasion de son jour de l'indépendance. Le 24 août 1991, l'Ukraine est enfin devenue un État libre, démocratique et souverain. Il est toutefois triste que nous devions féliciter l'Ukraine aujourd'hui, alors que la Russie continue d'attaquer sans relâche tout ce que représente l'indépendance ukrainienne : la sécurité, la liberté, la paix, un avenir prospère pour tous les Ukrainiens et leur droit souverain à décider de leur avenir sans intimidation ni ingérence extérieures.

Comme d'autres délégations, nous tenons à remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, M^{me} Rashevskaya et M. Kuleba de leurs précieuses réflexions.

Le Conseil a tenu son débat annuel sur les enfants et les conflits armés (voir S/PV.9366) le mois dernier. Le Secrétaire général a présenté un rapport alarmant sur le sujet (S/2023/363). Une tendance est particulièrement inquiétante : l'année 2022 a été la première année, depuis le début de l'établissement des rapports, au cours de laquelle les forces gouvernementales ont été les principales responsables de violations graves des droits des enfants, telles que le meurtre, la mutilation et l'enlèvement d'enfants, les attaques délibérées contre des infrastructures civiles

importantes pour les enfants, notamment les écoles et les hôpitaux, et le déni flagrant d'accès humanitaire aux enfants dans le besoin. L'exemple le plus flagrant et le plus dramatique de cette évolution est l'agression de la Russie contre les enfants ukrainiens.

Les forces armées russes et les groupes qui leur sont affiliés continuent de commettre quotidiennement de graves violations des droits des enfants sur le territoire de l'Ukraine. L'Ambassadeur Hoxha et l'Ambassadeur Paulauskas l'ont déjà mentionné, et je vais le répéter : pas plus tard que samedi dernier, sept personnes, dont une fille de six ans, ont été tuées et 156 ont été blessées à la suite de tirs de missiles russes sur la place centrale de la ville historique ukrainienne de Chernihiv.

L'ONU a recensé des milliers de cas dans lesquels des enfants ukrainiens ont été transférés de force et déportés vers des territoires temporairement contrôlés par la Russie, ou directement vers la Fédération de Russie et le Bélarus. Nous recevons régulièrement des rapports choquants sur les tentatives des autorités russes d'effacer l'identité des enfants ukrainiens. Les enfants enlevés sont contraints de parler russe, de changer de nom et menacés d'être adoptés par des familles russes. Pour nous, il ne fait aucun doute que ces crimes contre les enfants ukrainiens sont des crimes de guerre et qu'ils doivent être considérés comme tels.

Je vais faire trois brèves observations à cet égard.

Premièrement, nous sommes fermement convaincus qu'il est primordial de garantir l'application du principe de responsabilité. Nous le devons aux victimes. Nous devons rendre justice aux victimes. Et nous devons le faire pour prévenir d'autres atrocités à l'avenir. Les récents mandats d'arrêt émis par la Cour pénale internationale constituent une étape importante à cet égard.

Deuxièmement, nous renouvelons l'appel du Secrétaire général à accorder aux spécialistes de la protection de l'enfance un accès sans entrave aux enfants enlevés afin de faciliter le retour rapide de ces enfants dans leurs familles. Les États Membres peuvent – et nous pensons qu'ils doivent – envisager de renforcer l'appui qu'ils fournissent aux organisations internationales, aux autorités ukrainiennes et aux organisations non gouvernementales qui travaillent dans ce sens.

Troisièmement et enfin, alors que la guerre en Ukraine se poursuit, nous demandons instamment à la Fédération de Russie de cesser immédiatement toutes les atrocités commises contre des enfants ukrainiens, de n'épargner aucun effort pour les protéger contre des

violences futures et de respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Nous exhortons une fois de plus la Russie à cesser toutes les hostilités, à retirer ses troupes des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine et à mettre fin à cette guerre insensée.

Enfin, durant la séance de haut niveau du Conseil de sécurité qui s'est tenue le 17 juillet (voir S/PV.9380), plusieurs États membres du Conseil ont proposé le retour des enfants déportés comme première mesure de confiance. Nous estimons que ces propositions doivent faire l'objet d'un suivi - quoi qu'il en soit, elles doivent être mises en œuvre pour le bien des enfants ukrainiens et par souci d'humanité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Gonzato.

M. Gonzato (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie, l'Ukraine, la République de Moldova et la Bosnie-Herzégovine, pays candidats ; la Géorgie, candidat potentiel ; ainsi que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin, s'associent à cette déclaration.

Nous vous remercions, Madame la Présidente, de nous donner l'occasion de prendre la parole au Conseil de sécurité. Nous remercions également les intervenants d'avoir souligné l'obligation qu'ont les États de protéger les civils et la nécessité de s'attaquer d'urgence au problème de la déportation et des transferts forcés d'enfants.

Nous célébrons aujourd'hui le jour de l'indépendance de l'Ukraine. Dans toute l'Union européenne, les Ukrainiennes et les Ukrainiens se sont joints aux citoyens européens pour commémorer l'indépendance obtenue par le pays en 1991, indépendance que son voisin, la Russie, continue d'essayer de détruire par la force. C'est pourquoi nous renouvelons aujourd'hui notre ferme condamnation de la guerre d'agression menée par la Russie, qui constitue une violation manifeste de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Je voudrais insister sur trois points au cours de mon intervention : premièrement, la nécessité d'une paix globale, juste et durable en Ukraine ; deuxièmement, la nécessité d'amener la Russie et ses dirigeants politiques et militaires à répondre de leurs actes ; et troisièmement, l'importance de remédier aux conséquences mondiales de l'agression russe.

En ce qui concerne le premier point, la communauté internationale a exprimé à maintes reprises le souhait que soit instaurée une paix globale, juste et durable en Ukraine, conformément à la Charte des Nations Unies, aux résolutions de l'Assemblée générale et au droit international. Nous saluons tous les efforts déployés à cet effet, y compris la réunion des conseillers à la sécurité nationale qui s'est tenue récemment à Djedda à l'initiative de l'Ukraine. L'Union européenne soutiendra l'Ukraine aussi longtemps qu'il le faudra et continuera d'œuvrer pour que les principes et objectifs clefs de la formule ukrainienne pour la paix bénéficient d'un soutien international aussi large que possible. La semaine de haut niveau de l'Assemblée générale, qui se tiendra prochainement, constituera une occasion majeure de faire progresser les discussions avec les partenaires mondiaux. Je souligne que toute initiative en faveur d'une paix durable en Ukraine doit se fonder sur le respect total de son indépendance, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Concernant le deuxième point, l'Union européenne reste fermement déterminée à faire en sorte que la Russie réponde pleinement de sa guerre illégale d'agression contre l'Ukraine. Le Centre international chargé des poursuites pour le crime d'agression contre l'Ukraine a entamé ses opérations d'appui, à La Haye. Les travaux portant sur la création d'un tribunal chargé de poursuivre le crime d'agression commis contre l'Ukraine se poursuivent. L'Union européenne se félicite en outre de la création, par le Conseil de l'Europe, du Registre des dommages pour l'Ukraine, et appelle à la poursuite des travaux, conformément à la résolution pertinente de l'Assemblée générale (résolution ES-11/5). Les activités visant à mettre en place un mécanisme d'indemnisation, en application de cette résolution, se poursuivront également.

La pratique russe consistant à transférer et à déporter de force des enfants ukrainiens est une violation du droit international humanitaire, et la Commission d'enquête sur l'Ukraine a conclu qu'elle était constitutive de crimes de guerre. Les mandats d'arrêt délivrés par la Cour pénale internationale (CPI) contre le Président russe et la Commissaire du Président de la Fédération de Russie pour les droits de l'enfant marquent une étape cruciale pour amener les auteurs à répondre de leurs crimes les plus graves au regard du droit international. L'Union européenne continuera d'appuyer la CPI dans l'exercice de son mandat dans le cadre de l'enquête portant sur la situation en Ukraine.

Pour ce qui est du troisième point, nous condamnons la décision unilatérale de la Russie de mettre fin à l'Initiative de la mer Noire. La suspension de l'Initiative a immédiatement créé une incertitude généralisée sur les marchés mondiaux, entraînant une hausse des prix alimentaires et aggravant la situation désastreuse des pays importateurs de denrées alimentaires, au détriment des plus pauvres et des plus vulnérables. L'Initiative a permis d'exporter près de 33 millions de tonnes de céréales et de denrées alimentaires depuis l'Ukraine à destination de 45 pays différents, jouant ainsi un rôle déterminant pour faire baisser les prix alimentaires mondiaux de plus de 23 % depuis l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie. Les statistiques publiques indiquent que plus de la moitié des céréales et deux tiers du blé ont été acheminés vers des pays en développement. L'Initiative a également permis au Programme alimentaire mondial d'avoir accès à des céréales. Les affirmations de la Russie selon lesquelles ses propres exportations agricoles seraient bloquées sont contredites par les données commerciales accessibles au public, qui montrent que ses exportations sont florissantes.

La Russie ne s'est pas simplement retirée de l'Initiative de la mer Noire. Quelques heures à peine après son retrait, elle a commencé à détruire les installations de stockage de céréales et les infrastructures portuaires de l'Ukraine, non seulement dans la mer Noire, mais aussi sur le Danube. La destruction délibérée d'infrastructures civiles constitue une violation du droit international humanitaire.

Nous appelons la Russie à cesser d'utiliser la nourriture comme une arme, à réintégrer l'Initiative de la mer Noire et à mettre un terme à ses attaques délibérées contre les installations céréalières et les ports ukrainiens. Le droit à l'alimentation est un droit humain, et la faim ne doit jamais être utilisée comme un outil politique. L'Union européenne continuera d'appuyer les efforts inlassables déployés par l'ONU et la Türkiye pour relancer l'Initiative de la mer Noire. Nous restons disposés à rechercher, de concert avec l'ONU, des solutions qui contribueraient à la reprise de l'accord céréalier. Nous continuerons également de renforcer nos corridors de solidarité entre l'Union européenne et l'Ukraine en tant qu'itinéraires de substitution pour les exportations agricoles ukrainiennes. Nous avons accru notre aide financière en faveur des pays et des populations qui en ont le plus besoin, en allouant 18 milliards d'euros à la lutte contre l'insécurité alimentaire jusqu'en 2024.

Je conclurai en réaffirmant le soutien indéfectible de l'Union européenne à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ainsi qu'à son droit naturel de légitime défense face à la guerre d'agression non provoquée, injustifiée et illégale menée par la Russie. Nous exigeons que la Russie retire immédiatement, complètement et sans condition toutes ses forces militaires, tous ses supplétifs et tout son matériel militaire de l'ensemble du territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Grâce à l'immense courage et à la résilience du peuple ukrainien, nous pouvons espérer célébrer de nombreuses autres fêtes de l'indépendance de l'Ukraine à l'avenir.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

M. Szczerski (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer ma gratitude à la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo et aux autres intervenants pour leurs exposés très instructifs.

Plusieurs intervenants ont déjà souligné le caractère opportun de la présente séance. Dans le droit fil de cette observation, je voudrais insister sur trois aspects spécifiques qui justifient ce constat.

Premièrement, la discussion d'aujourd'hui arrive à point nommé, car elle se tient précisément le jour où nous célébrons le trente-deuxième anniversaire de l'indépendance de l'Ukraine. Nous adressons nos félicitations au peuple et au Gouvernement ukrainiens. La Pologne est fière d'avoir été le premier pays à reconnaître cette réalité, le 21 décembre 1991, le lendemain du jour où les Ukrainiennes et les Ukrainiens en ont décidé ainsi par référendum.

Les événements dramatiques survenus depuis le déclenchement de l'agression russe contre l'Ukraine en février 2022 montrent que cette indépendance doit être défendue au sens le plus littéral du terme, c'est-à-dire sur le champ de bataille. Les Ukrainiennes et les Ukrainiens prouvent chaque jour qu'ils chérissent leur indépendance plus que tout, et c'est pourquoi ils acceptent de consentir le sacrifice ultime pour la protéger héroïquement. Dans le même temps, la Russie continue d'essayer de saper le statut d'État et la souveraineté de l'Ukraine par tous les moyens, y compris en propageant de la désinformation et en se livrant à des manipulations dans cette salle à de nombreuses occasions, aujourd'hui encore. La Pologne connaît très bien cette situation. Nous avons retrouvé notre indépendance en 1918, avant d'être envahis par la

Russie soviétique à peine deux ans plus tard. En repoussant l'invasion bolchevique en 1920, l'État polonais de l'époque a posé les fondements mêmes de son existence. Nous devons tous et toutes respecter le droit inaliénable de l'Ukraine à défendre sa souveraineté alors qu'elle est confrontée à une agression injustifiée.

Si la Pologne réaffirme son appui à une paix juste et durable en Ukraine, nous sommes convaincus que celle-ci doit être fondée sur le consentement souverain de la partie agressée. C'est pourquoi nous estimons que les principes et objectifs clefs énoncés dans la formule de paix du Président Zelensky doivent servir de base pour mettre fin à la guerre d'agression illégale menée par la Russie contre l'Ukraine. La Pologne se félicite de tous les progrès réalisés dans le cadre de cette initiative, à laquelle participent un nombre croissant de parties intéressées, non seulement d'Europe, mais aussi d'Amérique, d'Afrique et d'Asie, et elle prend une part active à tous les efforts y relatifs.

Deuxièmement, la discussion d'aujourd'hui tombe à point nommé car, pas plus tard qu'hier, nous avons célébré la Journée européenne de commémoration des victimes du stalinisme et du nazisme, également connue sous le nom de Journée européenne de commémoration des victimes des régimes totalitaires. Cette date est particulièrement chargée d'amertume pour la Pologne et notre région, car elle correspond au jour où, en 1939, Hitler et Staline ont décidé de définir et d'imposer les sphères d'influence de l'Allemagne nazie et de la Russie soviétique en Europe centrale et orientale en confiant à leurs ministres des affaires étrangères la signature d'un traité secret, le dénommé pacte Ribbentrop-Molotov. Cet accord notoire entre les deux États totalitaires a ouvert la voie à leur agression et occupation de la Pologne, des États baltes, de certaines parties de la Roumanie et de l'actuelle Ukraine à partir de septembre 1939. Cet acte, qui représentait une violation flagrante du droit international, a donné lieu au terrible chapitre de la Seconde Guerre mondiale. C'est pourquoi la Pologne est aujourd'hui une si fervente défenseuse de la Charte des Nations Unies et du droit international. Nous savons que les violations de leurs dispositions engendrent toujours des violences et des souffrances. C'est également la raison pour laquelle nous participons activement à toutes les initiatives visant à amener la Russie à répondre de ses crimes en Ukraine. Tous les auteurs doivent être jugés devant des tribunaux compétents et les dommages doivent être indemnisés, conditions qui, de notre point de vue, sont indispensables pour garantir une paix durable à l'avenir.

La Pologne est particulièrement préoccupée par le sort des enfants dans ce conflit armé. C'est pourquoi nous avons cocréé, avec le Canada, à Kyïv, un groupe spécial des amis des enfants victimes de cette guerre.

Enfin, le débat d'aujourd'hui est fort opportun et absolument nécessaire en raison d'une autre manifestation qui a eu lieu hier. Je fais allusion au troisième sommet de la Plateforme pour la Crimée. S'adressant aux participants au sommet, le Président polonais Andrzej Duda a fait remarquer :

« Personne ne doit se faire d'illusions et penser que l'occupation de la Crimée est un problème régional. Il s'agit d'un problème mondial. Si nous ne le réglons pas ensemble, nous commencerons de facto à accepter une nouvelle architecture de sécurité internationale et un nouvel ordre mondial fondé sur la loi du plus fort. Par conséquent, la fin de l'occupation de la Crimée et le plein rétablissement de l'intégrité territoriale de l'Ukraine sont des conditions préalables nécessaires non seulement pour garantir la sécurité de la région de la mer d'Azov et de la mer Noire, mais aussi pour garantir la stabilité de l'ensemble de l'architecture de sécurité mondiale ».

Non seulement la Crimée occupée a servi de tremplin aux attaques militaires russes contre l'Ukraine elle-même, mais elle est également devenue une source de répercussions négatives mondiales de l'agression russe, qui ont pris la forme de menaces pour la sécurité alimentaire et des transports maritimes dans la mer Noire et au-delà.

Pour terminer, je voudrais dire que les trois faits que j'ai évoqués renforcent l'appel que nous avons lancé en faveur d'une paix juste en Ukraine, fondée sur la Charte des Nations Unies et sur une architecture de sécurité régionale qui respecte l'intégrité territoriale et la souveraineté de tous les États.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Greco (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice, et voudrait formuler quelques observations supplémentaires à titre national.

Je remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} DiCarlo, de sa mise à jour éclairante, ainsi que les intervenants de leurs exposés inquiétants sur le mépris délibéré affiché par la Fédération de Russie pour la protection des

civils et sur la déportation d'enfants à laquelle se livre ce pays.

La célébration du jour de l'indépendance de l'Ukraine aujourd'hui marque 18 mois depuis le début de l'invasion à grande échelle, non provoquée, injustifiable et illégale de l'Ukraine par la Russie. Et aujourd'hui, nous nous tenons aux côtés du peuple ukrainien, plus unis que jamais, pour réaffirmer notre attachement indéfectible à nos valeurs communes basées sur l'ordre multilatéral fondé sur des règles, tel qu'il est reconnu dans la Charte des Nations Unies. Nous réaffirmons notre solidarité avec le peuple ukrainien, rendons hommage à toutes les personnes qui ont sacrifié leur vie pour l'indépendance de l'Ukraine et exprimons toute notre sympathie et présentons nos condoléances les plus sincères aux familles des victimes de l'agression en cours.

Il y a exactement 18 mois aujourd'hui, un membre permanent du Conseil de sécurité violait unilatéralement les normes et principes fondamentaux sur lesquels reposent la coexistence pacifique entre les États et l'Organisation elle-même. À cet égard, je rappelle avec force les conclusions de l'Assemblée générale, selon lesquelles l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine constitue une violation de la Charte des Nations Unies, qui touche non seulement la population ukrainienne, mais aussi des millions de personnes dans le monde, en particulier dans les pays les plus vulnérables.

Par conséquent, le retrait injustifié de la Russie de l'Initiative de la mer Noire est inacceptable, tout comme les attaques délibérées qu'elle commet au quotidien contre les exportations de céréales ukrainiennes. Comme il est apparu clairement au Sommet sur les systèmes alimentaires², qui a eu lieu à Rome il y a quelques semaines, les inquiétudes mondiales concernant la sécurité alimentaire systémique sont soudainement montées d'un cran après la décision de la Russie. Nous appelons la Russie à envisager rapidement de reprendre sa participation à l'Initiative de la mer Noire.

L'Italie condamne avec la plus grande fermeté les attaques inhumaines et cruelles que la Russie continue de commettre contre les infrastructures civiles et les villes dans toute l'Ukraine. Nous rappelons que les attaques aveugles et les attaques contre la population civile ou les biens de caractère civil constituent un crime de guerre.

Par ailleurs, l'Italie condamne sans ambiguïté la déportation forcée d'enfants ukrainiens, ainsi que les autres violations graves commises par les forces russes contre des enfants en Ukraine. Tout en partageant les

préoccupations exprimées par le Secrétaire général dans son rapport sur les enfants transférés de l'Ukraine vers la Fédération de Russie, nous soulignons qu'aucune campagne de désinformation diffusée par la Fédération de Russie ne peut dissimuler la vérité, ni exonérer les coupables de l'obligation de rendre des comptes pour ces crimes.

L'Italie appuie pleinement les acteurs humanitaires, qui travaillent sans relâche pour assurer la protection des enfants en Ukraine et faire en sorte qu'une aide vitale soit à leur portée. Il faut garantir un accès rapide, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin en Ukraine. Présidente en exercice du Groupe d'appui à la lutte antimines, l'Italie est particulièrement fière du large engagement obtenu à Kyïv, avec l'ONU, pour appuyer le déminage rapide du territoire afin d'éviter d'autres conséquences humanitaires, en particulier sur les enfants, et de permettre à l'agriculture ukrainienne de se maintenir.

Il ne saurait y avoir de paix sans justice, ni d'impunité pour les crimes de guerre et autres atrocités. Collectivement, les Nations Unies demanderont des comptes aux responsables conformément au droit international, tout en tenant également compte des acteurs qui facilitent la guerre illégale de la Russie.

Dans la perspective de parvenir à un règlement de paix viable après la guerre, l'Italie appuie vigoureusement

la formule de paix du Président Zelenskyy et se félicite du large engagement manifesté récemment à la réunion des conseillers à la sécurité nationale de tous les groupes régionaux, qui a eu lieu à Djedda. L'Italie demeure disposée à apporter son soutien à des mesures de sécurité durable et à d'autres engagements pour aider l'Ukraine à se défendre, à assurer son avenir libre et démocratique et à décourager toute future agression russe, conformément à ses droits consacrés par la Charte des Nations Unies.

La guerre d'agression de la Russie doit cesser. La Russie peut y mettre fin immédiatement en cessant ses attaques contre l'Ukraine et en retirant ses forces du territoire ukrainien. L'Italie est attachée à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. L'appui à l'Ukraine sera l'une des principales priorités de notre présidence du Groupe des Sept, l'année prochaine. Et nous sommes déterminés à continuer de l'appuyer aussi longtemps que nécessaire, en vue de parvenir à une paix juste, globale et durable.

Bientôt, nous nous concentrerons tous ensemble sur la reconstruction de l'Ukraine, côte à côte, notamment en organisant la Conférence sur le relèvement de l'Ukraine en Italie en 2025. Nous jetterons les bases d'une Ukraine prospère et indépendante au sein de notre famille européenne commune.

La séance est levée à 12 h 45.